
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020-2021

30 JUIN 2021

PROJET DE DÉCRET

CONTENANT L'AJUSTEMENT DU BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2021⁽¹⁾

—

RAPPORT DE COMMISSION

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, DE LA
TUTELLE SUR WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT ET DES
BÂTIMENTS SCOLAIRES

PAR M. JEAN-PIERRE LEPINE.

—

(1) Voir Doc. n°252 (2020-2021) n°1 à 6.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé introductif de M. Frédéric Daerden, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement	3
2	Exposé de Mme Melen, représentante de la Cour des comptes	5
3	Réponses de M. Frédéric Daerden, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, à la Cour des comptes	10
4	Discussion générale	10
5	Examen de l'article unique du dispositif du projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 (doc. 251 (2020-2021) n° 1	21
6	Examen des articles du dispositif et des tableaux du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (doc. 252 (2020-2021) n° 1	21
7	Avis de la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement	23
8	Avis de la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes	23
9	Avis de la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles	23
10	Avis de la commission de l'Éducation	23
11	Vote et confiance	23
	 ANNEXE N° 1 : PRÉSENTATION DE M. LE MINISTRE DAERDEN	 25
	 ANNEXE N° 2 : PRÉSENTATION DE MME MELEN, PREMIÈRE AUDITRICE-RÉVISEUSE À LA COUR DES COMPTES	 56

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires a examiné au cours de ses réunions des 28 et 30 juin 2021 (2) le projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 (doc. 251 (2020-2021) n°1) et le projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (doc. 252 (2020-2021) n°1).

Lors de ces réunions il a été décidé, à l'unanimité, de présenter un rapport commun pour les projets de décret repris aux documents 251 et 252 (2020-2021).

1 Exposé introductif de M. Frédéric Daerden, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement

Pour l'exposé introductif de M. le ministre du Budget relatif à l'approche budgétaire générale et à ses compétences fonctionnelles, outre les propos repris ci-après, il est renvoyé à sa présentation électronique reprise en annexe n° 1.

M. le ministre présente le projet d'ajustement du budget 2021 en rappelant que la commission a déjà échangé sur le thème au lendemain du conclave budgétaire. Depuis lors, le processus a été formalisé et les documents ont été affinés sans oublier que les questions parlementaires régulières permettent un suivi constant de cette matière.

Le contexte de l'ajustement est rappelé par le ministre, tant sur le plan sanitaire qu'économique, avec des inconnues sur les taux d'intérêt, l'inflation ou la croissance. Heureusement, le contexte est propice aux investissements afin de répondre aux besoins des secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. C'est ainsi que le Plan de relance européen (RFF) est désormais validé et apparaît dans le décret-programme ainsi que dans

certaines décrets en préparation.

Par rapport à la dette, le ministre ne peut que relever sa hausse dans un contexte de besoins à financer dans une perspective pluriannuelle. Ce constat amène à maintenir une évaluation permanente de l'opportunité de chaque euro utilisé, tout en priorisant les dépenses nouvelles et additionnelles. Pour autant, les conditions d'emprunt restent favorables et l'accès est important dans un contexte européen qui permet le déficit.

Il insiste également sur l'environnement macroéconomique et les caractéristiques de la dette fin 2020 qui atteignait 8,74 milliards d'euros, pour une durée de vie moyenne de 16,62 ans et un ratio « service de la dette/recettes » de 1,68 % (en dessous de la balise de 2 % annoncée en début de législature).

Sur le plan des paramètres macroéconomiques et démographiques, le rebond de croissance initialement estimée en 2021 se révèle moins favorable (de +6.5 % à +4.1 %), mais la décroissance de 2020 est également moins forte qu'escompté (de -7,4 % à -6.3 %). En outre, l'inflation est légèrement plus élevée, tandis que les autres paramètres (clé élève, CAD, clé IPP) varient très peu depuis l'initial 2021, sans impact significatif.

En termes de résultat de l'ajustement, le solde SEC passe de - 801 millions d'euros à - 1,001 milliard d'euros, soit une détérioration de 180 millions d'euros.

M. le ministre passe en revue l'évolution des recettes totales (-8.3 millions d'euros) qui regroupe les recettes institutionnelles liées à la loi spéciale de financement et les autres recettes propres et affectées (subventions APE, organismes assureurs, précompte ONSS, Loterie nationale,...).

En dépenses, il relève une hausse de 253 millions d'euros principalement liée à une augmentation des articles budgétaires consacrés au traitement du personnel de l'enseignement (+179 millions d'euros). Cette croissance s'explique également par une série de décisions prises dans le cadre de la crise sanitaire afin qu'elle impacte le moins possible les enfants et les jeunes, mais aussi par

(2) Ont participé aux travaux de la Commission :

M. Courard (en remplacement de M. Furlan le 28/6), M. Devin (en remplacement de M. Furlan le 30/6), M. Lepine, M. Léonard (Président), M. Sahli, M. Evrard, Mme Laffut, Mme Nikolic, M. Van Goidsenhoven, Mme Cremasco, M. Heyvaert, M. Soïresse Njall, Mme Bernard, M. Antoine

Ont assisté aux travaux de la Commission :

Mme Greoli, M. Segers, M. Vossaert : membres du Parlement
 M. Daerden, Vice-Président et Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement
 Mme Melen, Première auditrice-révisseuse à la Cour des comptes
 Mme Culot, auditrice adjointe à la Cour des comptes
 M. Voyeux, auditeur adjoint à la Cour des comptes
 M. Scorneau, Chef de cabinet adjoint de M. le ministre Daerden
 M. Médros, conseiller au cabinet de M. le ministre Daerden
 Mme Vandeputte, conseillère au cabinet de M. le ministre Daerden
 M. Louyet, collaborateur du groupe PS
 Mme Cabolet, collaboratrice du groupe PS
 M. Asmanis de Schacht, collaborateur du groupe MR
 M. Gillet, collaborateur du groupe PTB
 M. Verwilghen, secrétaire politique groupe cdH

d'autres dispositions en matière de DPPR, de dispositif FLA dans le Pacte pour un enseignement d'excellence et de préfinancement du RFF (accompagnement personnalisé des élèves). Enfin, il y a lieu de tenir compte d'une marge d'erreur d'environ 1 % dans les estimations des AB traitements.

Au-delà de ces aspects, M. le ministre met également en évidence d'autres mesures qui impactent les dépenses telles que la nouvelle dotation de 57 millions d'euros pour le SACA « CUR », le préfinancement via le SACA « CUR » par une dotation de 56 millions d'euros, une dotation spécifique de 10 millions d'euros pour l'ETNIC, une diminution des crédits de 27 millions d'euros pour le Pacte, la suppression de la provision de 10 millions d'euros pour la FIE ou encore une baisse de 4,5 millions d'euros de charges de dette.

M. le ministre passe en revue les différents organismes de type 1, 2 et 3 ainsi que les SACA concernés en observant que le périmètre de consolidation présente quant à lui une amélioration de l'ordre de 70,5 millions d'euros pour atteindre 107 millions d'euros à l'ajustement.

Parmi ces SACA, dotée d'un montant global de plus de 275 millions d'euros, la cellule d'urgence et de redéploiement (SACA « CUR ») et ses rétroactes retiennent spécialement l'attention. Évidemment, ces moyens ne sont qu'une partie de l'ensemble de l'impact du Covid puisqu'il faut aussi tenir compte d'éléments indirects induits et des impacts au sein des AB traitement. Ceci étant dit, la mise en place d'un SACA renforce largement la transparence, notamment vis-à-vis des interlocuteurs externes (Union européenne, monde financier, ...).

M. le ministre développe les différents mouvements du SACA en concluant que les moyens pour l'urgence atteignent finalement 209,2 millions d'euros à l'ajustement avec une estimation de 15 % de crédits qui resteront non-utilisés au terme de l'exercice.

Ce SACA intègre le préfinancement du plan de relance ainsi que la provision pour la TVA non prise en charge par l'Europe et les ressources humaines liées au plan de relance. Cette TVA ne devra donc pas être assumée par les bénéficiaires du plan puisqu'elle sera prise en charge par le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour les ressources humaines, un renforcement est prévu afin de gérer le volume complémentaire de dossiers.

Le coût des dispositions sera bien entendu progressif. Une dotation sera donc inscrite annuellement pour couvrir les dépenses qui seront essentiellement impactées au terme du plan de relance en 2025 et 2026. Il s'agit là d'une mesure de prévoyance et de responsabilité. Un quart de la provision pour investissements de 37 millions d'euros sera donc utilisée chaque année (+ 9 millions d'euros) pour doter le SACA.

En synthèse, les moyens du SACA ne seront que partiellement utilisés en 2021 avec très peu de liquidations des recettes de préfinancement. Avec l'estimation assez arbitraire de 15 % de sous-utilisation des moyens pour l'urgence, l'impact SEC du SACA « CUR » est estimée à 97,6 millions d'euros à l'ajustement.

M. le ministre aborde ensuite les perspectives budgétaires pluriannuelles en fonction de ce qui est connu à ce stade, en estimant que le solde SEC évoluera autour de -1,25 ou -1,3 milliard d'euros au cours des quatre prochaines années.

Sur le plan des perspectives de la dette, une émission réalisée en juin par benchmark utilisant le label « social bond » est évoquée car il semble attirer des investisseurs à la fois habituels et nouveaux. Par rapport à la demande estimée de 500.000 euros, des propositions ont ainsi atteint un montant de 1,4 milliard d'euros, ce qui est de nature à être rassurant.

Au-delà, des emprunts liés à des placements privés ont été réalisés tandis que les mécanismes de garantie européenne SURE et de la Banque du Conseil de l'Europe (droit de tirage activé de 150 millions d'euros) permettent d'offrir des perspectives de financement dans un cadre d'ajustement budgétaire entraînant une augmentation de ces besoins de financement à hauteur de 184 millions d'euros.

En conclusion, M. le ministre insiste sur la nécessité d'un maintien de la vigilance par rapport à l'évolution de la crise COVID et la poursuite de l'utilisation des moyens pour l'urgence inscrits sur le « SACA CUR ». Il invite aussi à enclencher rapidement les programmes de subventions dans le cadre du RRF afin de garantir le succès des différentes initiatives.

Il ajoute que l'OCDE entamera sa mission de consultance sur les « spending review » dans les prochaines semaines afin d'accompagner le Gouvernement dans sa volonté d'améliorer l'efficacité des dépenses inscrites au budget de la FWB. D'ailleurs, il y a un engagement du Gouvernement sur ces réformes structurelles, dont le non-respect pourrait conduire à la perte des subventions européennes.

Pour le surplus, le budget économique publié en septembre 2021 fixera le cadre macroéconomique pour le budget 2022 en sachant que le conclave budgétaire se tiendra début octobre dans un processus quasi permanent.

Dans un second temps, M. le ministre aborde ses compétences fonctionnelles.

En fonction publique, l'ajustement technique à la hausse découle d'une répartition des crédits à partir d'un AB relatif à une provision pour le Pacte d'excellence, de l'impact du SACA « CUR » et du dépassement de l'indice-pivot en octobre et

de l'indexation en décembre.

Pour les frais de fonctionnement du ministère, l'ajustement technique intègre la baisse des frais de déplacement liée la crise sanitaire.

En matière d'égalité des chances, un montant de 500.000 euros a été dégagé et compensé par une diminution de la provision pour investissements de 37 millions d'euros afin de soutenir des projets de promotion de l'égalité des chances.

En lien avec l'ETNIC, le ministre souligne l'augmentation de crédit de 10 millions d'euros pour le plan de développement informatique (PDI) qui accompagne la signature du contrat d'administration. Cette hausse devrait être suivie d'une autre du même montant à partir de 2022 et les années suivantes afin de bénéficier de moyens récurrents et importants pour le PDI.

En ce qui concerne le financement de WBE, la dotation a été ajustée sur la base des paramètres macroéconomiques. De plus, les crédits nécessaires au transfert de deux membres du SIPPT ont été opérés.

Quant aux bâtiments scolaires, le ministre note une augmentation de deux millions d'euros pour le PPT afin de compenser partiellement la sous-consommation de crédit de l'année 2020 suite à l'absence d'un nombre suffisant de dossiers.

2 Exposé de Mme Melen, représentante de la Cour des comptes

La présentation électronique de Mme Melen, première auditrice-révisseuse à la Cour des comptes, est reprise en annexe n° 2.

Mme Melen, première auditrice-révisseuse à la Cour des comptes expose les points d'attention repris dans le rapport approuvé par la Chambre française de la Cour des comptes le vendredi 25 juin.

Dans un premier chapitre consacré à la norme et à la trajectoire budgétaire, sur le plan européen, Mme Melen indique qu'en raison de la crise sanitaire et économique, les institutions européennes ont activé, en mars 2020, la clause dérogatoire générale prévue par le pacte de stabilité et de croissance.

Cette clause permet aux États membres de s'écarter temporairement de la trajectoire budgétaire qu'ils sont normalement tenus de respecter. Cependant ces mesures ne peuvent pas mettre en danger la viabilité des finances publiques à moyen terme et doivent pouvoir être supprimées lorsque les circonstances qui les ont suscitées auront disparu.

Le 2 juin, la Commission a considéré que les conditions requises étaient remplies pour continuer à appliquer la clause dérogatoire générale en

2022 et pour la désactiver à partir de 2023. La situation propre à chaque pays continuera d'être prise en considération.

La Commission européenne a également souhaité que les États membres améliorent la qualité de leurs finances publiques, en procédant notamment à l'examen approfondi de certaines dépenses. Cette disposition se traduit par le « spending review » évoqué par M. le ministre.

Afin de rétablir les fondamentaux de l'économie dans les plus brefs délais, l'Union européenne a également mis en place deux programmes de financement :

- La Facilité pour la reprise et la résilience (RRF) ;
- L'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE)

Mme Melen observe que la Facilité pour la reprise et la résilience (RFF) est dotée d'un montant de 672,5 milliards d'euros, pouvant être alloué sous forme de prêts (360 milliards d'euros) et/ou de subventions (312,5 milliards d'euros).

La Belgique a élaboré un plan à mettre en œuvre d'ici à 2026. Ce plan satisfait aux exigences d'au minimum 57 % de dépenses destinées à faire face aux défis des transitions écologique (37 %) et numérique (20 %). En date du 23 juin, la Commission a approuvé le plan de la Belgique, mais celui-ci doit encore être approuvé par le Conseil.

La Belgique peut prétendre à un montant de près de six milliards d'euros de subventions. De ce montant, 495 millions d'euros ont été prévus pour la Communauté française.

Quant à l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE), il fournit aux États membres une assistance financière d'un montant maximal de 100 milliards d'euros, sous la forme de prêts de l'UE, afin de leur permettre de faire face à l'augmentation soudaine des dépenses publiques destinées à préserver l'emploi.

La Belgique pourrait recourir à cet instrument afin d'obtenir des prêts, octroyés à des conditions favorables, à hauteur de 7,8 milliards d'euros.

Par rapport aux objectifs et trajectoire budgétaires pour la Belgique et la Communauté française, le 30 avril 2021, la Belgique a déposé son programme de stabilité 2021-2024 auprès de la Commission européenne.

Ce programme contient une trajectoire budgétaire à moyen terme qui ne s'appuie pas sur les recommandations contenues dans l'avis du Conseil supérieur des finances du mois d'avril 2021. Les pouvoirs publics belges ont, en effet, considéré que

ces recommandations ne pouvaient être rencontrées en raison de l'incertitude économique résultant de la pandémie.

Pour l'entité II (communautés, régions et pouvoirs locaux), le programme de stabilité prévoit que le solde structurel devrait se réduire de -1,2 % du PIB à -1 % du PIB entre 2021 et 2024.

En ce qui concerne plus spécifiquement la Communauté française, cette trajectoire mentionne des résultats négatifs d'1,6 milliard d'euros pour l'exercice 2020 et de 821 millions d'euros pour l'exercice budgétaire 2021, avant l'ajustement budgétaire examiné ce jour.

La Commission européenne a remarqué à plusieurs reprises que les différents pouvoirs publics qui composent l'entité II ont seulement pris acte de la trajectoire du programme de stabilité fixée au niveau fédéral, qui n'a donc qu'une valeur indicative.

En date du 2 juin, la Commission européenne a également adopté un rapport contenant des recommandations visant à fonder l'avis du Conseil européen sur le programme de stabilité.

Mme Melen aborde un deuxième chapitre relatif au solde budgétaire et de financement.

Le solde de financement selon l'optique SEC est établi par le gouvernement à -1.001,6 millions d'euros pour l'année 2021. Il est estimé à partir du solde budgétaire net (-1.436,8 millions d'euros), lequel est corrigé par :

- le solde des institutions du périmètre de consolidation (209,4 millions d'euros) ;
- des sous-utilisations de crédits (144,6 millions d'euros) ;
- des corrections SEC (81,1 millions d'euros).

Le calcul *ex post*, sur la base de l'exécution du budget 2021, sera réalisé par l'Institut des comptes nationaux (ICN).

En lien avec le périmètre de consolidation, l'intervenante fait remarquer que selon la liste publiée par l'Institut des comptes nationaux en avril 2021, le périmètre de consolidation de la Communauté française comporte 154 unités classées dans le secteur S.1312.

Les budgets ajustés consolidés des institutions dégageraient un solde budgétaire brut positif de 209,4 millions d'euros, soit 70,5 millions d'euros de plus que prévu au budget 2021 initial.

Les mouvements suivants expliquent cette variation :

1) SACA hors enseignement

Les impacts SEC des SACA hors enseignement sont fixés à 128,0 millions d'euros. Ce montant

représente à lui seul 61 % du solde des institutions consolidées (209,4 millions d'euros) et progresse de 64,57 millions d'euros par rapport au budget initial 2021.

Cette augmentation est principalement due à la variation positive du solde SEC du SACA « CUR » partiellement compensée par les variations négatives des soldes SEC des quatre Fonds des bâtiments scolaires et du Centre du cinéma.

2) Organismes

Les réserves des organismes de type 1 et 2 se dégradent de 6,7 millions d'euros par rapport au budget initial 2021. Cette diminution est principalement due à la diminution des soldes de l'ETNIC (-2,4 millions d'euros), de l'ARES (-1,9 million d'euros) et de WBE (-2,4 millions d'euros).

Les réserves des organismes de type 3 connaissent une progression de 13,1 millions d'euros par rapport au budget initial 2021. Les variations principales concernent la RTBF, le FNRS et le Parlement de Communauté française.

L'augmentation du solde de la RTBF (+9,9 millions d'euros) est principalement due au retard pris dans le démarrage du projet Médiasquare, dont le financement s'effectue en partie via un prélèvement sur les réserves de l'organisme. L'amélioration (+2,5 millions d'euros) du solde du Parlement est due à la neutralisation du remboursement de l'emprunt prévu en dépenses, contracté pour l'achat du bâtiment abritant le Parlement.

Enfin, le calcul de l'impact SEC du périmètre de consolidation intègre une correction pour « sous-estimation ». Pour rappel, les impacts SEC des unités du périmètre sont calculés par la Cellule d'information financière (CIF) sur la base des informations recueillies auprès des différents organismes. À l'instar du budget initial 2021, cette correction est établie sur la base de la sous-estimation moyenne observée sur les quatre dernières années, hors enseignement supérieur, et s'élève à 102,4 millions d'euros.

À l'instar du budget initial 2021, l'impact SEC des établissements d'enseignement supérieur (HE, ESA et universités) est estimé à zéro par le gouvernement. Le total des estimations des impacts SEC des établissements d'enseignement supérieur dans leurs budgets ajustés s'élève à -49,6 millions d'euros, selon les données communiquées par la CIF.

Mme Melen ajoute que l'estimation des sous-utilisations des crédits est fixée à 1,2 % des crédits de liquidation par le gouvernement, sur la base du taux d'exécution du budget constaté au cours de la période 2012-2016 de 98,8 %. Le montant inscrit au projet de budget ajusté des dépenses s'élève à 144,6 millions d'euros (+3 millions d'euros).

La variation des corrections SEC par rapport au budget initial 2021 s'explique quant à elle par la neutralisation des préfinancements des projets

qui devraient être financés dans le cadre du RRF, pour un montant de 7,3 millions d'euros en 2021. Parallèlement, les versements effectués par l'Union européenne dans le cadre de ce plan n'auront pas d'impact sur le budget des recettes.

En conclusion de ce point, Mme Melen observe que le solde SEC ajusté tient compte de trois hypothèses et corrections :

- Un taux d'exécution du budget similaire aux exercices antérieurs (98,8 %) : + 144,6 millions d'euros ;
- Un impact SEC des entités du périmètre sous-évalué : + 102,4 millions d'euros ;
- Un impact SEC des établissements d'enseignement supérieur (universités, HE et ESA) fixé à zéro : + 49,6 millions d'euros.

Dans un chapitre consacré à la dette, l'oratrice rappelle que la dette brute consolidée comprend la dette directe ainsi que la dette indirecte de la Communauté française. Fin 2020, elle s'élevait à 9,88 milliards d'euros selon l'ICN.

La dette brute consolidée s'est accrue de 1,4 milliard d'euros par rapport à fin 2019 (+16,6 %) et de 3,6 milliards d'euros par rapport à 2014 (+58,7 %). Cette hausse est due à l'augmentation des dettes directe (+70 %) et indirecte (+5,4 %) entre 2014 et 2020.

La dette directe de la Communauté française est passée de 5,1 milliards d'euros en 2014 à 8,7 milliards en 2020, ce qui représente une augmentation de 70 % au cours de cette période. Elle est directement impactée par les déficits budgétaires successifs.

Structurellement, les déficits budgétaires sont la conséquence d'une augmentation des dépenses plus importante que l'augmentation des recettes. Durant la période 2014-2019, la croissance des recettes est de 11,5 %, tandis que celle des dépenses s'élève à 13 %. L'écart moyen de croissance est donc de 1,5 %.

Durant la période 2019-2021, suite aux conséquences de la crise sanitaire sur la croissance des dépenses et sur les paramètres macroéconomiques, la croissance des dépenses est de 10,7 % tandis que celle des recettes est limitée à 3 %. Il en résulte un écart de croissance de 7,7 %, qui a largement aggravé le déficit sur ces deux années.

Pour la représentante de la Cour, à politique inchangée, les déficits budgétaires devraient perdurer avec, pour corollaire, le recours à l'emprunt et l'augmentation de la dette directe. Cette situation apparaît clairement des projections 2021-2025 établies par la Communauté française.

Quant à la dette indirecte au 31 décembre 2020, elle comprend :

- la dette des unités d'administration publique (283,1 millions d'euros) ;
- les titres de créances émis par ces unités (43,2 millions d'euros) ;
- les dettes garanties (727,7 millions d'euros) ;
- la dette afférente aux missions déléguées et au financement alternatif (72,2 millions d'euros) ;
- les leasings financiers (6,5 millions d'euros) ;
- les dettes commerciales à long terme (9,4 millions d'euros).

Mme Melen commente ensuite les projections 2021-2025. L'exposé général du projet de budget ajusté présente une projection pluriannuelle de 2021 à 2025 de l'évolution de la dette directe communautaire. Il convient de préciser que l'estimation de la dette directe tient compte des déficits (soldes bruts) corrigés des sous-utilisations de crédits projetées (1,2 % des crédits de liquidation) à politique inchangée. En outre, les paramètres utilisés dans le plan de projection pluriannuelle de la dette directe sont les paramètres macroéconomiques et démographiques 2021-2025 du Bureau fédéral du plan et du SPF Finances, tels qu'actualisés en février 2021.

En outre, les dépenses prises en compte prévoient :

- une augmentation de la dotation ETNIC de 15 millions d'euros chaque année à partir de 2022 pour le plan de développement informatique du ministère et le contrat d'administration de l'ETNIC ;
- une augmentation annuelle de 5 millions d'euros de la provision pour le secteur non marchand en vue de couvrir l'impact des prochains accords avec ce secteur ;
- une augmentation de 9 millions d'euros en 2022 des articles de base Traitement du personnel administratif et enseignant afin de prendre en compte l'indexation du mois de janvier.

Pour la première fois en 2022, le ratio dette directe/recettes dépasse 100 %.

Dans un chapitre consacré aux recettes, Mme Melen constate que les prévisions de recettes totales pour l'année 2021, telles qu'ajustées, s'élèvent à 14,4 milliards d'euros et diminuent de 0,3 % par rapport au budget initial.

La diminution des recettes courantes résulte principalement de la diminution de la part attribuée à la Communauté française au titre du produit de l'impôt des personnes physiques (IPP).

Cette diminution est due à l'effet combiné d'une amélioration des paramètres pour l'année 2020 par rapport aux prévisions de septembre 2020 et d'une détérioration de ces mêmes paramètres pour l'année 2021 par rapport aux prévisions de septembre 2020.

L'évolution défavorable, pour la Communauté française, de la clé élèves fixée entre les deux communautés impacte également négativement ses recettes (diminution de la dotation TVA).

Enfin, le coefficient d'adaptation démographique s'améliore légèrement par rapport à celui utilisé lors de l'élaboration du budget initial 2021, ce qui génère une augmentation de la dotation TVA.

Globalement, les variations de ces différents paramètres induisent une légère diminution de la dotation TVA par rapport à l'initial 2021.

En comparant les estimations du projet d'ajustement 2021 et du budget initial 2021 sur le plan des recettes transférées par le Fédéral, au budget ajusté 2021, Mme Melen constate une diminution des recettes transférées de l'État fédéral de 74,5 millions d'euros (en ce compris les recettes inscrites à la section particulière).

Cette variation porte principalement sur :

- l'adaptation des montants relatifs à la part attribuée du produit de l'IPP (-30,1 millions d'euros) ;
- la dotation prévue à l'article 47/7 de la loi spéciale de financement, incluse dans la section particulière (-29,4 millions d'euros) concernant l'aide aux personnes âgées ;
- la dotation prévue aux articles 47/5 et 47/6 de cette même loi, concernant les allocations familiales, également inscrite à la section particulière (-9,5 millions d'euros).

De manière générale, la diminution des recettes transférées est la conséquence de l'adaptation des prévisions de croissance du PIB, à savoir d'une part, l'amélioration de la prévision pour l'année 2020 (de -7,4% à -6,2%) avec pour corollaire une correction positive des recettes 2020 à intégrer dans le budget 2021 et d'autre part, la dégradation pour l'année 2021 (de +6,5% à +4,1%), laquelle impacte négativement les recettes de l'année.

Elle informe également les membres de la commission qu'il existe une discordance entre les montants repris dans le budget ajusté de l'État fédéral et ceux mentionnés dans le budget ajusté de la Communauté française, concernant la correction relative à cotisation de responsabilisation liée aux pensions (CRP), déduite de la part attribuée du produit de l'IPP, en application de la LSF. Cette

différence est reconnue par le SPF Finances qui opérera la correction prochainement.

La section particulière contient les prévisions de recettes (3,7 milliards d'euros) qui découlent de l'application du décret de la Sainte-Émilie. Ces recettes sont réparties entre la Région wallonne et la Cocof.

Compte tenu de l'actualisation des paramètres macroéconomiques et démographiques, les montants des dotations 2021 versées par la Communauté française à la Région wallonne et à la Cocof prévues par la Sainte-Émilie, sont calculés, par cohérence, sur la base des mêmes paramètres et clés que ceux utilisés par le Fédéral pour les versements des dotations LSF à la Communauté française en 2021. Dès lors, les montants transférés ajustés sont inférieurs aux montants budgétés à l'initial 2021, compte tenu de la dégradation des paramètres. Pour la Région wallonne, il s'agit d'une diminution de 41,3 millions d'euros tandis que pour la Cocof, elle s'élève à 4 milliers d'euros.

Dans un chapitre consacré aux dépenses, Mme Melen indique qu'entre 2014 et le budget ajusté 2021, les dépenses de la Communauté française augmentent de 2,46 milliards d'euros, soit +25%. En moyenne, durant cette période, les dépenses connaissent une croissance annuelle d'environ 3,3%.

En immunisant les dépenses liées à la crise sanitaire (328,8 millions d'euros en 2020 et 183,2 millions d'euros en 2021), la croissance des dépenses entre 2019 et 2020 s'élève à environ 5,1%, tandis que la croissance des dépenses entre le budget ajusté 2020 et le budget ajusté 2021 s'élève à 3,9%. En moyenne, sur ces deux années et hors dépenses exceptionnelles spécifiquement dédiées à la crise sanitaire, la croissance des dépenses est d'environ 4,5 %, soit 2,4 % de plus que la moyenne calculée sur la période 2014-2019 (2,1%).

Dans l'analyse des principales variations du budget ajusté 2021, Mme Melen relève que les prévisions des moyens d'engagement et de liquidation connaissent respectivement une augmentation de 305,9 millions d'euros et 252,9 millions d'euros.

La hausse des dépenses s'explique principalement par les augmentations suivantes :

- traitements et rémunérations du personnel statutaire : +175,6 millions d'euros ;
- préfinancement des subventions européennes dans le cadre du RRF : +57,3 millions d'euros ;
- financement d'urgence visant à soutenir les acteurs des secteurs dépendant de la Fédération Wallonie-Bruxelles suite à l'épidémie de coronavirus Covid-19 : +55,9 millions d'euros ;

- dotation à l'ETNIC : +10,0 millions d'euros. Cette augmentation a pour objectif de renforcer les moyens de l'ETNIC en vue de la mise en œuvre du plan de développement informatique du ministère de la Communauté française.

Par ailleurs, ces augmentations sont partiellement compensées par les diminutions observées sur les articles budgétaires suivants :

- provisions pour dépenses en personnel et d'informatique dans le cadre du Pacte d'excellence : -27,0 millions d'euros. Les crédits prévus pour cet article de base sont liés à quatorze initiatives opérationnelles établies dans le cadre du Pacte d'excellence. Trois d'entre elles ne seront pas ou peu mises en œuvre au cours de l'année budgétaire 2021. Le budget a dès lors été revu à la baisse.
- provision pour la mise en œuvre de la formation initiale des enseignants : -10,1 millions d'euros. Conformément au report d'un an de l'entrée en vigueur de la réforme de la formation initiale des enseignants, les crédits d'engagement et de liquidation prévus à l'article de base y relatif sont réduits à zéro, soit un impact de -10,1 millions d'euros sur le total des dépenses ;
- deux articles de base relatifs aux intérêts sur la dette : -4,6 millions d'euros. Cette dernière diminution s'explique d'une part, par l'anticipation d'une évolution favorable des taux d'intérêt à court terme sur la seconde partie de l'année 2021 et d'autre part, par le coût particulièrement faible des emprunts contractés au 31 décembre 2020, notamment en vue de refinancer des emprunts historiques arrivés à échéance.

Ensuite, Mme Melen souhaite aborder les dépenses liées à la crise sanitaire.

La création du SACA « Cellule d'urgence et de redéploiement » (SACA « CUR ») avait pour objectif de centraliser et d'isoler dans un budget distinct les dépenses consenties en réponse à la crise sanitaire. Au budget ajusté 2021, la Cour observe toutefois que certaines dépenses liées à la crise sont réalisées en dehors de ce SACA, ce qui empêche leur traçabilité et nuit à leur lisibilité.

Afin de clarifier l'affectation des moyens liés à la crise sanitaire, la Cour a tenté de reconstituer sur la base des différents exposés du budget ajusté, la liste des principaux ajustements relatifs à celle-ci. L'information étant dispersée au sein des différents documents budgétaires, son exhaustivité ne peut être garantie.

Au total, l'impact des ajustements au budget est estimé à 183,6 millions d'euros tandis que le

total des dépenses estimées du Covid en 2021 atteint 271,3 millions d'euros.

En conclusion, la Cour des comptes recommande au gouvernement d'établir un cadastre précis des impacts liés à la crise sanitaire afin de présenter une information centralisée, lisible et pertinente au Parlement. En outre, la mise en place de cet outil permettrait de faciliter le suivi des mesures et décisions prises par le gouvernement.

Elle recommande en outre une centralisation des dépenses liées à la crise sanitaire au sein du SACA « CUR », tel qu'initialement envisagé. En effet, en l'absence d'une telle centralisation, la traçabilité des dépenses liées à la crise sanitaire est compromise. Seules des dépenses spécifiques, à l'instar des traitements, devraient pouvoir échapper à cette centralisation.

Quant à l'encours des engagements, le projet de budget ajusté des dépenses pour l'année 2021 génère une augmentation de l'encours des engagements de 102,54 millions d'euros. Compte tenu de l'encours existant au 31 décembre 2019, à savoir 352,5 millions d'euros, et de l'augmentation de l'encours potentiellement générée par le budget ajusté 2020 (17,2 millions d'euros), l'encours total fin 2021 pourrait, en cas d'exécution intégrale des budgets 2020 et 2021, atteindre 472,24 millions d'euros.

Au niveau des fonds budgétaires, Mme Melen souligne que les prévisions de recettes augmentent de 6 millions d'euros, principalement en raison de régularisation d'avances faites aux organismes assureurs au cours des exercices 2019 et 2020 (+4,2 millions d'euros).

Les fonds budgétaires dégagent, à l'ajusté 2021, un solde *ex ante* de +2,2 millions d'euros (sous l'optique des liquidations).

Dans un chapitre consacré aux SACA, l'oratrice constate que les treize SACA hors enseignement ont procédé à un ajustement de leurs budgets initiaux. Ceux-ci sont joints au budget général ajusté des dépenses 2021 de la Communauté française.

De manière générale, les recettes augmentent de 29,5% (124,3 millions d'euros) tandis que les dépenses progressent de 27,8% à l'engagement (+126,8 millions d'euros) et de 23,1% à la liquidation (+84,4 millions d'euros).

Cet ajustement significatif s'explique essentiellement par les mouvements des recettes et des dépenses du SACA « CUR » dans les mouvements des dépenses des quatre Fonds des bâtiments scolaires.

En ce qui concerne le SACA « PPT », pour rappel, jusqu'au 31 décembre 2020, le service « Programme prioritaire des travaux » (PPT) était intégré dans le Service général des infrastructures scolaires subventionnées de la Communauté fran-

çaise. Au 1er janvier 2021, ce service a été externalisé au sein d'un SACA.

En ce qui concerne les crédits de liquidations de ce nouveau SACA, ils ont été alimentés, au budget initial 2021, par la dotation prévue par le décret organisant le dispositif, augmentée des montants nécessaires pour assumer l'encours des engagements (88,7 millions d'euros au budget ajusté 2021).

En ce qui concerne le SACA Cellule urgence et redéploiement du Secrétariat général (CUR), les recettes augmentent de 122,5 millions d'euros (79,9%) et les dépenses de 77% en crédits d'engagement (+117,9 millions d'euros) et 37,4% en liquidation (+57,3 millions d'euros).

L'augmentation des recettes se justifie par une dotation additionnelle de 55,9 millions d'euros pour l'urgence et le redéploiement, portant le montant total pour l'urgence et le redéploiement à 209,2 millions d'euros, ainsi que par l'octroi de nouveaux moyens dans le cadre du plan européen « Facilité pour la reprise et la résilience » (RRF), à hauteur de 66,6 millions d'euros.

Les moyens prévus en dépenses en 2021 pour les projets liées au RRF sont de 57,3 millions d'euros en engagement et de 1,08 million d'euros en liquidation.

Les subventions européennes relatives au RRF seront versées au fur et à mesure de l'avancement des projets. Dès lors, l'objectif est d'assurer une disponibilité budgétaire suffisante au sein du SACA « CUR » par la mise en réserves de moyens financiers.

Outre les moyens dévolus au préfinancement des projets faisant l'objet du RRF, un montant de 9,3 millions d'euros est alloué au service afin d'une part de couvrir les coûts de la taxe sur la valeur ajoutée pour les projets retenus et d'autre part, de couvrir les coûts de recrutement de nouvelles ressources humaines en charge de la mise en œuvre des différents projets.

Dans un chapitre consacré aux budgets des entités du périmètre de consolidation, la Cour constate que les budgets ajustés de 79 des 118 unités rapportant par l'intermédiaire de la Cellule d'informations financières (CIF) sont joints au projet de budget ajusté 2021 des dépenses.

La Cour des comptes relève l'absence d'exposé particulier pour les budgets de l'ETNIC, du CSA et des OAP de type 3, ce qui nuit à une correcte information du Parlement. La Cour recommande d'annexer les exposés des motifs des budgets des entités reprises dans le périmètre de consolidation au budget de la Communauté française.

Enfin, le rapport de la Cour des comptes présente les principales variations des budgets de l'ETNIC, de WBE, de l'ONE, de l'ARES et de l'IFC. Toutefois, la représentante de la Cour fait

valoir que ces budgets ne seront pas commentés dans le cadre de son exposé.

3 Réponses de M. Frédéric Daerden, Ministre du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement, à la Cour des comptes

M. le ministre tient d'emblée à remercier la Cour des comptes pour son exposé qui aide au travail parlementaire. Il identifie principalement deux remarques le concernant.

La première vise la présentation des dépenses liées au Covid et sa volonté d'une meilleure identification à travers la création du SACA « CUR ». À l'avenir, il suggère d'essayer d'améliorer la globalisation de la présentation tout en attirant l'attention sur la complexité du document de fonctionnement du SACA.

Sur la deuxième considération relative à l'absence de certains exposés particuliers dans les budgets transmis, le ministre admet que la perfection n'est pas encore atteinte. Ceci étant dit, il met en exergue des progrès réguliers au gré des budgets et en fonction des demandes permanentes qu'il émet à l'égard des entités du périmètre. Par ailleurs, en l'absence de modification de dotation, un ajustement n'a pas été opéré pour certains organismes dans le respect du décret WBFIn II.

4 Discussion générale

M. Evrard constate le caractère inquiétant et délicat des chiffres présentés. De manière structurée, les marges de manœuvre ne sont pas légion dans un contexte de dette qui amène des questions quant au futur et qui place l'institution dans un cadre qui la fragilise.

En recettes, certes maîtrisées malgré la crise, il estime que le ministre tient un rôle essentiellement de comptable dans la logique des paramètres macroéconomiques.

En dépenses par contre, la marge de manœuvre est plus importante et il faut pouvoir dépenser chaque euro de la manière la plus intelligente. Toutefois, la plupart des dépenses sont fixées par décret et doivent être assumées avec leur impact sur la dette.

Parmi les dispositifs mis en place pour favoriser la bonne gouvernance, le député invite le ministre à apporter un éclairage sur l'application qui en a été faite et sur les effets escomptés. Dans la même logique relative au « spending review », envisagé pour 500 millions d'euros, il souhaite savoir dans quel contexte et de quelle manière la mission d'assistance de l'OCDE va se concrétiser.

M. Evrard souligne toute l'attention qu'il faut porter à la dette, même dans un contexte de taux bas et de confiance pour l'avenir. La question du financement de celle-ci est cruciale pour l'entité et il propose au ministre de faire un point sur les leviers identifiés, à savoir la ligne d'emprunt de la BEI, le droit de tirage auprès de la Banque du Conseil de l'Europe ou à travers le mécanisme SURE.

En relevant la hausse des dépenses de 253 millions d'euros à l'ajustement, en lien avec une sous-estimation des dépenses relatives aux AB Traitement du personnel de l'enseignement (160 millions d'euros), et en indiquant le dépassement de l'indice-pivot et donc l'indexation des salaires de 2% en fin d'année, le député voudrait avoir des pistes pour mieux se prémunir de ce type de mauvaises surprises.

En évoquant le SACA « CUR », le député salue l'intérêt de celui-ci tout en relevant l'absence de complétude des dépenses en son sein dans un contexte de transition et de difficultés d'identification de certains éléments. Sur un total de 57 millions d'euros, dès lors que la Cour indique que seul un million d'euros est inscrit en liquidation, il propose que le ministre fasse part de ses projets en 2021.

Il entend aussi que 9 millions d'euros sont réservés pour se prémunir en matière de TVA et faire face à la surcharge de travail via des recrutements de personnels. A cet effet, il observe la difficulté de ce type de recrutement pour des fonctions spécifiques à propos de laquelle il sollicite un éclairage.

Pour l'enjeu des bâtiments scolaires, M. Evrard salue la transformation du PPT en SACA. Cependant, sa question fondamentale a trait à la manière dont les 230 millions d'euros vont être affectés et avec quel type de véhicule.

Par rapport au fonds de 37 millions d'euros à titre d'effet levier pour des projets d'investissement, il retient que 5 millions d'euros sont mobilisés pour des investissements en matière d'infrastructures sportives en milieu rural ainsi qu'1,2 million d'euros pour des infrastructures administratives. Il aimerait dès lors entendre le ministre à propos du solde des moyens disponibles et sa volonté de créer un SACA alimenté à hauteur de 17 millions d'euros pour les infrastructures non scolaires.

M. Evrard s'adresse également au ministre à propos des avancées obtenues dans le cadre des accords du non marchand suite à la réunion du gouvernement du 24 juin, avec un budget de 5 millions d'euros qui s'ajoute aux 4,5 millions d'euros mobilisés à travers le mécanisme d'éco-chèques.

Enfin, il se souvient que le gouvernement s'est accordé sur « *la priorité de mettre en place un plan pour les 0-25 ans qui comportera des mesures concernant la jeunesse, les étudiants, l'enseignement, le chantier des bâtiments scolaires ou*

encore l'aide à la jeunesse et le secteur de la petite enfance. Le gouvernement entame, dès à présent, les travaux sur ce plan dans la perspective du budget initial 2022 ». Il demande donc si des pistes et des éléments se dégagent en vue de cette année importante pour la mise en œuvre des premières réalisations de terrain dans le cadre du plan de relance.

Mme Nikolic constate une hausse de la dotation de 10 millions d'euros de l'ETNIC en lien avec la présentation de la stratégie numérique et informatique de la Fédération Wallonie-Bruxelles au travers de huit domaines d'actions. A cet effet, elle sollicite une ventilation de ce montant et son évolution dans une trajectoire pluriannuelle. Elle souhaite également que le ministre puisse esquisser les objectifs et le planning de réalisation de « *la plateforme d'évaluation et de développement des compétences numériques (PIX), développée dans le cadre d'un accord de partenariat avec le gouvernement français* ».

La députée fait valoir également une dotation complémentaire de 75.000 pour UNIA dans un contexte de hausse des signalements évoquée par ses représentants en commission. Pour elle, il y a bien un intérêt et une urgence à augmenter les moyens, mais elle voudrait connaître le caractère récurrent ou ponctuel de cette mesure dans un cadre de désinvestissement de la Flandre et de besoins complémentaires.

Concernant les 500.000 euros supplémentaires inscrits à l'ajustement en matière d'égalité des chances et au-delà des 500.000 euros déjà inscrits lors de l'initial 2021, Mme Nikolic sollicite quelques explications complémentaires à propos d'éventuels appels à projet.

Mme Bernard constate que l'année budgétaire est à nouveau marquée par la crise sanitaire et des mesures d'urgence ont été prises. Cependant, elles sont insuffisantes, à l'image du désarroi de la jeunesse alors qu'un plan n'est prévu qu'à partir de 2022.

La promesse de 495 millions d'euros du plan de relance européen est bienvenue pour des projets d'investissements stratégiques dans la transition énergétique, climatique et le développement des technologies numériques. Pourtant, si l'ajustement propose de préfinancer l'amorce du plan, cela restera sans effet sur 2021 et ce plan ne permettra sans doute pas de sortir la Fédération Wallonie-Bruxelles de l'enveloppe fermée dans laquelle les partis traditionnels l'ont enfermée.

La députée souligne l'opacité dans la détermination des projets choisis en dehors toute discussion au Parlement ou avec les interlocuteurs sociaux. Elle demande donc des explications à cet égard ainsi que sur la manière de mener les futurs investissements (prise en compte des besoins des gens ou des intérêts du secteur privé).

Elle considère encore que les montants mis à disposition par l'Europe ne suffiront pas face aux besoins (ex : 230 millions d'euros pour des besoins d'1,2 milliard d'euros dans les bâtiments scolaires) et elle craint que les effets leviers retournent auprès des investisseurs privés.

La députée prône dès lors de sortir de l'enveloppe fermée pour permettre aux enfants et aux adultes de concevoir le monde de demain.

Les conditions fixées en matière de « spending review » conduisent la commissaire à considérer que si les dépenses publiques doivent bien entendu se faire de manière intelligente, il faut admettre que cette logique conduit à vouloir encore économiser sur certaines de celles-ci alors que c'est l'inverse qui doit être réalisé. Elle souhaite comprendre la logique d'intervention de l'OCDE dans ce contexte.

Le ministre est invité à préciser s'il y aura des suppressions de postes dans la fonction publique et si les emplois contractuels existants et conséquents ne perdront pas en qualité à la suite de cette analyse.

En lien avec les 500 millions d'euros levés à travers les « social bonds » pour des projets à caractère social, la députée aimerait connaître les mécanismes mis en œuvre à travers ceux-ci (durée, résultats attendus, retour sur investissement, types d'investisseurs...) ainsi que les projets envisagés par le gouvernement dans ce cadre.

Mme Bernard sollicite une ventilation des moyens accordés à l'ETNIC en considérant les 10 millions d'euros inscrits et les dotations récurrentes annoncées. Il en va de même pour les partenariats avec le gouvernement français.

Elle veut comprendre ce que signifie le « poste de travail 2.0 mobile et numérique » pour les agents de l'ETNIC et de quelle façon le ministre compte prévenir la fracture numérique auprès des citoyens.

En abordant le SACA « CUR », l'oratrice rejoint la Cour dans le manque de clarté et elle demande si ce SACA a une durée limitée pour répondre à l'urgence ou s'il doit perdurer et avec quel objet.

Sur la prime de 250 euros pour les travailleurs du non marchand et les accords conclus récemment, elle estime que ces points méritent une explication, notamment à propos de leur impact sur 2021 ou 2022.

Quant à l'anticipation d'un poste de directeur adjoint pour les écoles en création, elle estime qu'inscrire un montant de 1,3 million d'euros pour un seul directeur est sans doute une erreur.

Enfin, la députée relaie les remarques de la Cour des comptes concernant le fonds de création de places dans les écoles ainsi que sur le manque

de relevé des effectifs en personnel et son impact sur la lisibilité et les traitements.

M. Lepine tient à souligner la qualité du rapport de la Cour et au nom de son groupe, il félicite le ministre pour le travail effectué avec son équipe dans le cadre du plan de relance européen.

La Belgique a reçu les félicitations de la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, qui a souligné le sérieux et l'ambition des projets présentés en pointant notamment ceux qui auront un impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre. En tant que ministre en charge des bâtiments scolaires et à la vue des projets de rénovation sur lesquels le ministre œuvre depuis le début de la législature, c'est une vraie reconnaissance du sérieux de son travail.

Il ajoute à cela les conclusions inquiétantes du rapport du GIEC sur les conséquences irréversibles du réchauffement climatique pour démontrer l'importance d'agir. Puisque le ministre pointe le bon cap, M. Lepine le suit sans hésiter.

Les chiffres de la pandémie du Covid-19 semblent enfin tous diminuer et ce de manière constante depuis plusieurs semaines tandis que le succès de la campagne de vaccination est grandissant. Ces éléments combinés laissent entrevoir une sortie du tunnel attendue par tous pour renouer avec le cours de la vie que ce soit sociale, culturelle ou encore sportive.

Néanmoins, il est à noter que cet ajustement a été élaboré dans un contexte très difficile et d'incertitude. La levée progressive des différentes mesures sanitaires est évidemment une excellente nouvelle, mais elle ne pourra pas effacer les stigmates des restrictions des rassemblements dues à la crise sanitaire qui ont induit inévitablement une crise socio-économique pour une grande partie des acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il est avéré que les milieux culturel, sportif, de la jeunesse ou les étudiants du supérieur ont tous énormément souffert et, sans l'aide apportée par le fonds d'urgence mis en place et renfloué par le ministre, la situation eut été encore pire. Ce dernier ne laisse personne en bord de chemin en développant notamment des outils d'aide pertinents pour répondre à la détresse et il maintient le cap en décidant avec le gouvernement de débloquent une nouvelle enveloppe de 57 millions d'euros pour faire face à l'urgence et aux conséquences économiques dues à la crise du Covid-19.

M. Sahli s'associe aux remerciements de son collègue tout en soulignant la transparence du ministre.

Il note que 11 millions d'euros ont été débloqués pour l'enseignement obligatoire dont 10 serviront à apporter un soutien pédagogique et éducatif ciblé et renforcé aux élèves de l'enseignement primaire ordinaire et spécialisé, et ce, pour lutter

contre le décrochage scolaire.

Quelques 23 millions d'euros seront consacrés au secteur culturel parmi lesquels un million d'euros pour les centres d'art, presque cinq millions d'euros pour pallier aux pertes de billetterie, un million d'euros pour les festivals, un million d'euros pour la chaîne du livre et cinq millions d'euros pour l'aide à la diffusion. Si les ravages économiques provoqués par la pandémie n'avaient pas été aussi catastrophiques, le député aurait pu croire que le Père Noël était passé un peu en avance.

Avec les épreuves que le secteur de l'aide à la jeunesse a traversées, il souligne aussi l'utilité et la nécessité des trois millions d'euros pour la relance.

En enseignement supérieur, M. Sahli acte un déblocage de quelques six millions en subsides sociaux et aux aides aux post-doctorants. D'ailleurs, suite aux auditions au sein de ce Parlement sur la précarité étudiante, les députés ont pu se rendre compte que ces montants sont plus que bienvenus.

Le député souligne également que 1,75 million d'euros sera dédié à la relance du milieu sportif avec notamment un million d'euros pour la formation des cadres (500.000 euros) et la lutte contre la violence dans le sport (500.000 euros).

Il profite également pour saluer, au nom de son groupe, la récente décision du gouvernement de porter progressivement l'enveloppe pour le secteur non-marchand à 35 millions d'euros au lieu des 20 millions initialement prévus à l'horizon 2025. Cette décision semble être le fruit des discussions avec les partenaires sociaux et permet à la Fédération Wallonie-Bruxelles d'apporter des réponses ambitieuses aux attentes des travailleurs. Le budget dégagé pour le non-marchand atteint désormais un montant historique de 110 millions d'euros sur quatre ans, ce qui répond à la nécessité d'améliorer les conditions de ses travailleurs dans un secteur d'importance. Les gestes attendus ont ainsi une réponse par les actes posés.

M. Sahli tient à rappeler que la Fédération ne prélève pas d'impôt et que ses recettes dépendent essentiellement de la Loi spéciale de financement.

Dans cette logique, les recettes institutionnelles diminuent de quelques 33 millions d'euros. L'effet positif de l'amélioration des prévisions pour 2020 a été surcompensé par l'effet négatif de la dégradation des prévisions pour 2021, ce qui n'est évidemment pas une bonne nouvelle. Il invite donc le ministre à indiquer si cet aspect peut mettre en péril les finances de l'entité.

Une autre nouvelle à laquelle il est attentif concerne la dégradation de la clé élève de -0.02 %, soit une diminution de la dotation TVA d'environ 2,9 millions d'euros. A cet égard, le chantier du Pacte d'Excellence qui est mené par la ministre Désir est la meilleure des armes pour retourner cette

situation.

De manière générale, le député propose au ministre de faire un point sur l'état de la dette, sur la capacité de la Fédération Wallonie-Bruxelles à emprunter ainsi que sur une crainte de dégradation de la notation.

Lors des derniers échanges avec Unia en mars dernier, les députés ont eu l'occasion d'évoquer les questions liées à l'impact du Covid et l'urgence politique de tous se mobiliser dans la lutte contre les violences et les discriminations qui ont redoublé. Le rapport annuel d'Unia qui vient de sortir n'est guère plus réjouissant avec une hausse des signalements concernant les discours de haine, dont la plupart ont lieu sur les réseaux sociaux par la faute de certains de ses utilisateurs.

La Fédération a un rôle clé à jouer en instaurant des balises pour éviter la propagation de ce type de discours intolérables, notamment au sein des médias et de l'éducation. Le budget 2021 pour l'égalité des chances avait d'ailleurs augmenté de sept millions d'euros, hausse complétée par une nouvelle augmentation de 500.000 euros à l'ajustement. Cela démontre, la volonté du ministre d'accorder une attention particulière à la lutte pour l'égalité des chances, et ce de manière transversale au sein des compétences de la Fédération. Il suggère que le ministre puisse expliquer à quoi sera dédiée cette enveloppe budgétaire.

Concernant la dotation à l'ETNIC, M. Sahli se réjouit également de l'augmentation du budget de 10 millions d'euros accordé au Plan de Développement Informatique qui accompagne de Contrat d'administration du Ministère. Cela vient s'inscrire dans la même dynamique que le Plan stratégique du Numérique pour répondre aux besoins d'une transition numérique accélérée et accessible à tous, tant au niveau des usagers que des agents de la Fédération.

Ceci permettra d'offrir un service public de qualité, accessible pour tous, et où les agents sont valorisés dans leurs missions pour garantir l'intérêt général et lutter contre les inégalités. L'épanouissement des travailleurs doit également être une des préoccupations avec un poste de travail 2.0, comme cela a été annoncé, surtout après les difficultés provoquées par la crise. A cet égard, le député demande ce qu'il en est du budget de l'AB 01.02.11 à l'initial 2021 qui devait en partie être dédié à un marché de consultance pour augmenter le bien-être des travailleurs.

M. Heyvaert rappelle le contexte sanitaire et économique incertain sans oublier que la situation sanitaire mondiale impactera l'économie. Pour autant, il y a une volonté et une urgence d'investissement dans la transition et l'urgence climatique ne doit pas être oubliée. Il y aura des combats à mener ensemble afin que les efforts de sortie de crise sanitaire n'éclipsent pas le combat climatique des

années à venir.

Au plan des recettes, la diminution n'est pas aussi conséquente qu'escompté et certaines baisses sont compensées par des augmentations partiellement ponctuelles. A l'avenir, il faudra donc rester attentif à cette évolution.

M. Soiresse Njall reconnaît que la pérennisation de la volonté politique d'ancrer le travail d'Unia est une bonne décision politique dans un cadre où la Flandre a annoncé son désinvestissement. Il faut continuer à soutenir une telle institution qui réalise du bon travail.

A propos des bâtiments scolaires, le chantier est en cours et au-delà du programme RFF, la réflexion tourne autour de l'objectif d'1,2 milliard d'euros.

Au vu de l'urgence des besoins à Bruxelles, le député s'interroge sur les retards potentiels et sur la manière dont les annonces sur la création de places en urgence se traduisent budgétairement. Il aimerait aussi connaître la qualité (y compris architecturale) qui sera réservée à celles-ci afin d'éviter les erreurs du passé en matière de préfabriqués.

M. Soiresse Njall constate que le fonds mis en place pour les sanitaires scolaires n'est pas assez utilisé. Il demande donc au ministre si une pérennisation est prévue dans un contexte de manque de ressources humaines pour la constitution des dossiers de demandes au sein des établissements scolaires.

M. Antoine fait observer que le Conseil culturel s'est réuni pour la première fois le 7 décembre 1971 tandis que l'Exécutif de la Communauté française a fait de même le 22 décembre 1981. Au vu de ce double anniversaire, il demande d'emblée si la Fédération pourra en fêter d'autres ou si un coup fatal sera porté à l'institution mal née et controversée au départ d'un compromis entre les thèses régionalistes (économie, territoire) et communautaristes (culture).

A ce jour, assaillie par les difficultés financières, institutionnelles et sociales, la conviction du député se fonde sur la capacité de l'entité éprise de valeurs à renaître avec des interactions ou à disparaître.

La première contrainte de la Fédération a trait à l'encadrement européen. Si la crise sanitaire a permis l'activation d'une procédure dérogatoire et limitée dans le temps par rapport au Pacte de stabilité et de croissance, il n'en reste pas moins que cette clause sera sans doute désactivée en 2023 avec l'encouragement au démantèlement des politiques fondées sur le recours massif à l'emprunt et au retour d'une situation plus orthodoxe selon les quatre critères de l'Europe.

A contrario du Fédéral et sans avoir reçu l'approbation formelle de l'Autorité européenne, la Fédération Wallonie-Bruxelles, comme la Région

wallonne, a décidé de neutraliser les dépenses d'investissement pour la détermination de l'effort budgétaire. Ce choix tel qu'il est posé en lien avec l'urgence devait l'être dès lors que l'Europe n'a pas été suffisamment réactive.

Pour le député, l'hypocrisie sans nom de l'Union européenne consistant à vouloir assurer à la fois la transition énergétique et climatique mais aussi le redressement économique et social des régions en difficulté tout en castrant les capacités d'investissement met à mal les choix politiques d'investissement à mener.

Dans un deuxième temps, le Programme européen RFF (facilité pour la reprise et la résilience) est fondé sur des prêts en plus grand nombre (360 milliards d'euros) que des subventions (312 milliards d'euros), suite au combat remporté par les pays frugaux sur les autres pays européens.

Le 23 juin, la Belgique a certes été félicitée par la Commission européenne pour son programme, mais pour autant, les difficultés réelles vont apparaître dans l'exécution qui s'inscrit dans une course contre la montre en vue de 2026.

Du côté belge, le recours aux prêts n'a pas été évoqué. Cependant, le Premier ministre a annoncé un engagement de 7,2 milliards d'euros au-delà du montant de 6 milliards d'euros obtenus. La question est alors posée de savoir ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles va engager pour compléter et amplifier le dispositif européen.

Le député tient à saluer l'action du gouvernement de la Fédération qui a réussi à obtenir des moyens à hauteur de 495 millions d'euros tout en le mettant en garde sur la méthode qui va permettre de les dépenser. Pour lui, les pires craintes sont attendues sur cet enjeu quand on veut bien reconnaître les délais très longs dans l'utilisation réelle des crédits, leur engagement et leur liquidation. A cet égard, un exemple frappant concerne les 230 millions d'euros consacrés aux bâtiments scolaires

M. Antoine s'arrête sur un troisième enjeu concernant le « spending review » ou le recours au budget base zéro dont on parle beaucoup. S'il ne veut pas nier qu'un processus puisse être engagé, il est évident que ce type d'opérations prend de nombreuses années et la Cour des comptes elle-même n'a pas été en capacité de citer un exemple réussi.

S'il s'agit bien ici de vérifier la pertinence et l'intérêt de la dépense et de son montant, l'orateur s'étonne de l'intervention de l'OCDE dans un tel processus. *A contrario*, il demande à la Cour, de par son expertise et son rôle de conseil du Parlement, si elle peut imaginer une collaboration à ce « spending review ».

En guise de dernier élément sur le plan européen, le député constate que le mécanisme SURE

est doté de 100 milliards d'euros pour des prêts sans qu'il ne connaisse les pistes d'exploration possibles.

M. Antoine concentre ensuite sa prise de parole sur les contraintes belges en précisant que la Belgique a remis son programme de stabilité à la Commission européenne le 30 avril sur base de l'avis du Conseil supérieur des finances (CSF). Pour autant, le ministre a lui-même annoncé qu'il ne suivrait pas cet avis du 12 avril qui recommande des efforts dès 2022.

Contrairement au passé, il n'y a plus de trajectoire entre les entités I et II, ce qui peut paraître plus aisé. Pourtant, les Communautés et les Régions seront certainement interpellées par l'Europe dans leur capacité à renforcer leurs efforts. Ainsi, en ne reprenant que les -821 millions d'euros pour la Fédération, la Belgique n'a pas pris en compte le chiffre actualisé de -1,001 milliard d'euros pour 2021 pour le solde SEC et de -1,436 milliard d'euros de solde budgétaire.

Dans les faits, le chiffre transmis par la Belgique à l'Europe est donc sous-évalué par rapport à la réalité budgétaire qui obligera à emprunter un montant de 1,29 milliard d'euros pour clôturer l'année 2021. D'ailleurs, le 2 juin, la Commission a réagi en invitant la Belgique à garantir la viabilité de ses finances publiques.

Un pas plus loin, M. Antoine ajoute que l'Autorité fédérale, avec des majorités similaires en Fédération, n'est pas dans une attitude d'aide, à l'image de la limitation des dotations à 91 % du PIB, de la couverture insuffisante du coût des élèves depuis la loi de 2019 obligeant la scolarité à partir de 5 ans, de la problématique du financement des étudiants étrangers, du poids de la cotisation de responsabilisation en matière de pension (CRP) ou de la vente des licences numériques dans le cadre de la mise aux enchères.

Sur le financement de l'accueil des étudiants étrangers dont il tire un honneur, il se souvient tout de même que les étudiants français représentent un coût de 179 millions d'euros. En conséquence, M. Antoine aimerait que la Cour des comptes précise le coût global dans les différents niveaux d'enseignement afin qu'il puisse être revendiqué au niveau fédéral.

Par rapport au comportement du Fédéral, l'intervenant relève l'évolution des paramètres de croissance et d'inflation et particulièrement ceux du Bureau du Plan du 10 juin dernier et il demande à la Cour si l'impact peut être estimé à 150 millions d'euros de recettes supplémentaires pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ceci étant dit, si le Fédéral doit verser ce nouveau montant, il va éviter un deuxième ajustement et il faudra attendre la correction *ex post*. En résumé, le Fédéral prive la Fédération Wallonie de 150 millions d'euros à un moment où cette der-

nière est à bout de souffle, ce qui est une forme de déloyauté.

En outre, le démantèlement d'une partie de la solidarité nationale en 2025 va conduire à une perte supplémentaire de 122,855 millions d'euros lissée sur 10 ans, pour autant que la Cour puisse actualiser et confirmer ce chiffre.

Dans la relation avec la Flandre, le député ne peut qu'attirer l'attention sur la pression concernant les transferts Nord-Sud estimés à 6,4 milliards d'euros sur base d'une étude. Autrement dit, chaque flamand est contributeur net de 985 euros sur base annuelle pour les deux autres régions.

Très rapidement, dans la perspective d'une possible septième réforme de l'Etat, cette solidarité légitime, dans un Etat fédéral, de la part des riches vers ceux qui le sont moins, va être à nouveau mise en débat. A cela s'ajoute d'ailleurs une évolution du PIB entre 2009 et 2019 toujours favorable à la Flandre (1,5 % pour la Wallonie, 1,8 % pour la Flandre et 0,8 % pour Bruxelles) malgré les efforts consentis par les francophones.

La question est alors posée quant à la qualité de la relation entre la Fédération et la Région wallonne. Sur ce plan, M. Antoine ne peut qu'y voir une schizophrénie des majorités identiques qui sont en place et des tentatives de modification des curseurs pour aider les clubs sportifs ne font que traduire cette absence de volonté d'aide de la Région. Le ministre-président wallon a d'ailleurs annoncé le souhait de régionaliser le sport, la petite enfance et la formation en alternance tout en ne croyant plus qu'à un Etat fédéral composé de quatre régions.

Dans son tour des entités, M. Antoine doit aussi admettre que Bruxelles opte pour l'isolationnisme et l'insularité plutôt que pour l'aide à la Fédération.

Il reste alors à s'interroger sur notre propre capacité et la beauté de notre situation financière. A ce niveau, l'orateur doit reconnaître que la course est pénible et que le ministre du Budget ne souhaitera sans doute pas aller au-delà de 2024.

Sur base des données de la Cour des comptes, en prenant deux législatures entre 2014 et 2021, les recettes ont progressé de 14,92 % et les dépenses de 25,92 %. De plus, entre 2020 et 2021, hors Covid, les dépenses progressent de 4,5 % contre 2,1 % sur la précédente législature. Cette pression sur la dépense à trois mains au sein de la majorité réduit l'oxygène de l'Entité et conduit à un besoin de financement de 1,292 milliards d'euros. Cette situation se répétera d'ailleurs dans les années à venir, à la lecture de la projection pluri-annuelle et de la comparaison entre la présentation du ministre au mois d'avril et de celle-ci. La détérioration du solde budgétaire est donc à la fois constante et inexorable.

L'impact sur la dette est évidemment réel puisque celle-ci passera de 6 à 15,5 milliards d'euros en 2025 avec un rapport de cette dette aux recettes qui évoluera de 93 % en 2021 à 135 % en 2025. Pour M. Antoine, cette explosion de l'endettement n'est pas soutenable et même la clé choisie par ce gouvernement qui vise à rester sous la limite de 2 % des dépenses pour le service de la dette ne pourra plus être respectée (1,86 % en 2021, 2,02 % en 2024 et 2,24 % en 2025).

Si le commissaire interpelle la Cour sur ces différentes évolutions, y compris celle des taux d'intérêt, ainsi que sur la nécessité de réduire les dépenses, il invite également la Cour à réagir sur l'évolution de la clé IPP et son impact réel sur les recettes totales (+ 27 %) en considérant qu'elle pourrait peser de moins en moins dans les recettes (impact négatif de 30 millions d'euros).

Dans ce marécage budgétaire, il souligne que la clé élèves sombre selon ses prévisions entre 2020 et 2025 (impact négatif de 210 millions d'euros), tandis que la population scolaire progresse de 8 % en Flandre et de 5,99 % du côté francophone. Cet écart et les inscriptions de part et d'autre de la frontière linguistique préoccupent le député qui y voit une détérioration de l'image de marque de l'enseignement francophone dans un contexte où la demande des étudiants dépasse l'offre scolaire. En ce sens, 2021 constitue la pire année du décret inscriptions puisque plus de 1000 élèves se retrouvent sans école à la fin du mois de juin.

A cela, l'intervenant ajoute la diminution du nombre d'élèves scolarisés (2.419 élèves en septembre 2020) qui conduit à réduire les moyens financiers promérites.

Si la hausse de trois millions d'euros de la sous-utilisation de crédits n'est pas particulièrement critiquable, il n'en va pas de même sur les corrections SEC qui font l'objet d'une audace particulière du ministre et dont la réalité est mise en question par le député. Par exemple l'impact du contrat de gestion de l'ONE n'est pas connu et celui des établissements d'enseignement supérieur est nul pour le gouvernement alors que la Cour des comptes l'évalue à - 49,87 millions d'euros.

C'est ainsi qu'avec 154 unités reprises au périmètre S1312, l'empreinte établie par le gouvernement serait améliorée de 74 millions d'euros depuis l'initial 2021 afin d'atteindre une correction de 209,4 millions d'euros. Cette correction fait donc l'objet d'un contentieux global de 120 millions d'euros qui mérite une mise en garde particulière.

En outre, les nombreux compromis au sein du gouvernement conduisent à une hausse de l'encours des engagements qui atteindrait 472 millions d'euros en 2021.

Par rapport aux crédits non limitatifs qui permettent d'aller au-delà de l'inscription budgétaire

sans que cela ne puisse se remarquer avant la correction intervenant au moment du compte général, ils concernent désormais 55 % (6,76 milliards d'euros) de l'ensemble des crédits. Pour le député, la question de la pertinence d'une telle généralisation de ce type de crédits est posée à la Cour par rapport à un mécanisme qui semblait être l'exception.

La réflexion autour des charges organiques et des dépenses financières dans l'enseignement conduit le député à rappeler qu'en 2018, 7.072 enseignants étaient mis en disponibilité dont 3.340 en DPPR et 956 en défaut d'emploi. A la Cour qu'il avait interrogée antérieurement à propos d'un audit en cours, M. Antoine demande si celui-ci est désormais terminé et ce qu'il révèle dans un contexte d'écart de 182 millions d'euros entre la présentation du budget initial et les deux mois qui ont suivi (remplacement des départs, modification de la maquette de l'ETNIC, ...).

Un autre point de la réflexion concerne la transparence budgétaire. À l'initial, 92 budgets d'organismes sur 109 étaient disponibles sans que l'exposé particulier ne soit communiqué. À l'ajustement, l'absence probable d'ajustement des budgets des organismes conduit le chiffre à 79 sur 118. Évidemment, un éclairage est sollicité au vu du manque d'informations reprises dans les documents.

Il constate aussi que l'article 9 du décret du 20 décembre 2011 oblige le gouvernement à établir une double trajectoire financière à politique inchangée et à politique dynamique, ce qui n'est pas le cas de la projection communiquée.

La dernière difficulté relevée vise les effectifs du Ministère et l'évolution des crédits de 256 millions d'euros en 2015 à 336 millions d'euros en 2021. C'est ainsi que WBE, en sa qualité de nouvel organisme, présente déjà un budget en déficit et qu'il annonce d'ores et déjà des recrutements supplémentaires ainsi qu'un million d'euros supplémentaire pour le comité de direction.

M. Antoine poursuit son analyse budgétaire par les besoins de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lesquels il relève des reports de 27 millions d'euros pour le Pacte d'excellence et de 10 millions pour la FIE.

S'agissant du secteur non marchand, la gronde a conduit le gouvernement à devoir dégager 35 millions d'euros au lieu des 4X5 millions d'euros escomptés sans que la Cour n'ait certainement pu intégrer cette donnée dans le calcul de la trajectoire.

En matière de bâtiments scolaires, il prend acte des 230 millions d'euros annoncés, mais sans savoir s'ils pourront être dépensés au vu des retards considérables dans l'exécution reconnus par le ministre. Pour améliorer la situation, un amendement est proposé afin de dégager un budget

d'1,3 million d'euros pour aider les réseaux dans le respect du nombre d'élèves. Ce crédit serait prélevé sur la provision de 37 millions d'euros et déjà constituée car sans cela, et comme l'a reconnu M. Soirese, les établissements se retrouveront dans l'incapacité technique et humaine à présenter des dossiers de rénovation.

Si une des solutions se trouve dans les pavillons scolaires de qualité, le ministre ayant fait part de leur indisponibilité, M. Antoine constate qu'un crédit de 4 millions d'euros avait pourtant été inscrit à l'initial sans qu'il ne connaisse l'état de consommation à ce stade. S'il devait être consommé, il proposerait alors un amendement pour renforcer les moyens.

En termes de refinancement de l'enseignement supérieur, il apparaît qu'on est excessivement loin de la revendication des recteurs, ce qui risque de confirmer la possible détérioration de leur empreinte budgétaire.

Sur la question de la crise sanitaire, le député salue le travail visant à regrouper l'ensemble des dépenses dès lors que le SACA « CUR » ne le fait pas complètement. Cependant, il considère qu'il y a une part de cynisme chez le ministre qui évoque à la fois des dépenses d'urgence et des sous-utilisations de crédits qui amélioreront l'empreinte. La non-consommation de crédit devrait plutôt s'expliquer dans un cadre de redéploiement plutôt que d'urgence.

En 2022, le gouvernement devra apporter le règlement qui fait suite à la décision de la Cour constitutionnelle relative aux Accords de la Saint-Boniface. A l'adresse de la Cour, l'orateur rappelle qu'il avait déjà essayé de connaître le coût de l'alignement à 75 % des réseaux subventionnés sur le réseau WBE. Or, la Cour l'avait renvoyé vers la cellule d'audit de la Fédération. Ce jour, la question est donc reposée en gardant à l'esprit que la Flandre pratique un alignement de 90 %, mais que le ministre évoquera certainement des différences objectives.

En conclusion, M. Antoine prend connaissance d'une campagne de promotion de la Fédération intitulée « *Les influenceurs de notre vie* » qui fait fi de caractère désargenté de l'institution. L'adage qui voudrait que la Fédération puisse renaître ou disparaître s'inscrit dans un budget en trompe l'œil fondé en partie sur des reports, des manques et des litiges. En l'absence de solidarité régionale et sans évolution de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour renaître, elle pourrait être condamnée à disparaître.

Pour M. Antoine qui cite Léon Blum, « *toute classe dirigeante qui ne peut maintenir sa cohésion qu'à condition de ne pas agir, qui ne peut durer qu'à la condition de ne pas changer, est condamnée à disparaître* ».

M. Vossaert considère que la réflexion de son

collègue sur le destin de la Fédération et des francophones est évidemment importante. Tant du point de vue politique que budgétaire, il doit être possible de travailler à une meilleure concertation entre les francophones, à l'exemple du sport pour améliorer l'efficacité et la lisibilité du secteur sur le terrain, afin de renforcer et de réinventer cette Fédération.

Pour y parvenir, il faut sans doute réfléchir à des pistes de financement alternatif, aux collaborations avec l'Union européenne ou entre les wallons et les bruxellois afin de mener des politiques qui puissent renforcer des secteurs en détresse (culture, sport, enseignement).

Dès lors que la Cour des comptes recommande de pouvoir lire l'impact de la crise dans l'exercice budgétaire, il est peut-être temps d'aller un pas plus loin avec celle-ci et avec des acteurs de la société civile pour évoluer.

Le « *spending review* » est évidemment une évaluation des crédits, mais celle-ci doit permettre de devenir un moyen supplémentaire pour travailler sur l'efficacité des politiques et des dépenses. Le credo du député repose sur une nécessité de dépenser mieux pour l'avenir.

Un des enjeux majeurs se fonde sur les bâtiments scolaires. A cet égard, M. Vossaert a pris connaissance de la première étape d'un accord de gouvernement pour garantir le financement équitable des réseaux. Il rappelle d'ailleurs la proposition de décret déposée par Défi et le cdH.

Pour lui, une des pistes concerne les partenariats public-privé pour les bâtiments scolaires mais également pour d'autres compétences comme le sport. Dans le nord-ouest de Bruxelles par exemple, il constate un déficit connu d'infrastructures scolaires. Au-delà du recours potentiel à des pavillons, il suggère que le monitoring existant soit exploité afin de garantir une meilleure répartition de l'offre d'infrastructures scolaires.

Quant à savoir comment il faut aider les jeunes et les étudiants, M. Vossaert insiste pour que le Gouvernement évite le démantèlement alors qu'une résolution a été votée au Parlement sur la précarité étudiante. L'enseignement est une carte de visite de la Fédération et il constitue une clé pour la relance.

M. le ministre remercie les membres de la commission pour les différentes interventions dont certaines ne l'étonnent d'ailleurs pas au vu de leur répétition.

Il reconnaît que la situation budgétaire ne s'améliore pas et les préoccupations des parlementaires sont à la fois légitimes et partagées par le ministre qui préférerait l'équilibre plutôt que le déficit d'un milliard d'euros. Cependant, il n'est ni d'accord ni heureux d'entendre la remise en cause de la transparence ou de la bonne foi dans la pré-

paration du budget.

Sa volonté est bien de dire que la situation n'est pas bonne, que chacun en soit conscient et qu'on agisse en connaissance de cause. Les recettes sont ce qu'elles sont et il y aura des évolutions institutionnelles, sans que l'atterrissage ne soit connu à ce stade. Dans ce cadre, il conviendra qu'il y ait une prise de responsabilité des différents acteurs institutionnels régional, communautaire, fédéral ou européen car sans responsabilité collective de gestion des finances publiques, le problème sera majeur.

Quant à l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. le ministre est convaincu que l'institution ne peut qu'évoluer dès lors que sa situation actuelle n'est pas tenable. Toutefois, la disparition de liens entre Bruxelles et la Wallonie constituerait une erreur lourde. D'autres liens sont donc sans doute possibles pour éviter une disparition de la Fédération. L'évolution est une nécessité bien au-delà du déficit car celle-ci ne garantit pas que le coût soit moins élevé à l'avenir. Des recherches de synergies sont en cours et l'évocation des infrastructures sportives dans les milieux ruraux en est un exemple.

En dépenses, M. le ministre réitère la nécessité d'une gestion la plus efficiente possible des deniers publics et d'une détermination de la plus grande opportunité de chaque euro dépensé. Pour autant, il faut répondre à la réalité des besoins des secteurs qui concernent la culture ou l'enseignement, tant au niveau des infrastructures que du Pacte d'excellence, de la modernisation de l'administration en faveur des citoyens bénéficiaires, de la lutte contre la fracture numérique par des adaptations et de l'accessibilité tout en maintenant le personnel adéquat.

La crise sanitaire nécessite des réponses et le fonds d'urgence et de redéploiement avait bien pour but de répondre à l'urgence. La volonté du ministre était donc bien de dégager des enveloppes budgétaires pour faire face aux besoins des secteurs et des citoyens sans que les modalités de mise en œuvre ne dépendent toutes de lui.

Sur un aspect qui le concerne, il observe que le plan pour les sanitaires dans les écoles répond à des nécessités d'investissement. Pourtant et alors que les demandes ont afflué rapidement, la crise a certainement ralenti le nombre de dossiers rentrés car les écoles ont dû répondre à d'autres urgences. Cependant, le ministre nourrit l'espoir que les dossiers vont parvenir à l'administration et que des crédits seront liquidés l'année prochaine.

M. le ministre se dit heureux de l'enveloppe obtenue par la Fédération dans le cadre du plan de relance RFF et dans un contexte institutionnel peu évident. La mise en place de dispositifs décrétoires va pouvoir permettre le lancement d'appels à projet et la mise en exécution des fiches qui ont

passé la rampe de l'analyse de la Commission européenne et de la coordination fédérale.

En ce sens, le SACA «CUR» dispose de crédits qui permettent d'engager et d'assumer les dépenses de demain. Dans cette première année, ces enveloppes ne seront donc pas dépensées, ce qui impacte le périmètre. Il ne s'agit pas là d'un trompe-l'œil, mais d'une traduction technique de contraintes budgétaires dans une volonté de transparence vis-à-vis de la Cour des comptes.

La mise en place d'un SACA pour les infrastructures non scolaires est quant à elle prévue en 2022.

A propos du « spending review », le ministre confirme qu'il ne s'agit pas de faire des économies, mais plutôt d'utiliser les moyens de manière optimale afin de permettre de dégager et de réallouer sans pour autant licencier ou amoindrir les services à la population.

Ce travail entamé lors du budget initial 2021 n'est pas évident selon les secteurs concernés. Pour autant, il s'agira d'en faire une réalité dans tous les départements avec une dynamique tangible dans le processus budgétaire. En cela, ce processus a été inscrit dans le cadre du contrat avec l'Europe lié au RFF tandis que l'intervention de l'OCDE est fondée sur son expertise méthodologique.

Par rapport au financement de la dette, le ministre insiste sur la diversification des outils de mise en place depuis plusieurs années déjà, à l'instar des leviers européens (droit de tirage de 150 millions d'euros restant auprès de la Banque du Conseil de l'Europe, droit de tirage et conventions auprès de la BEI pour 2X300 millions d'euros, 86 millions d'euros avec le mécanisme SURE, . . .). Pour lui, ces instruments donnent de la crédibilité à la gestion de la dette et permettent d'obtenir des taux légèrement plus bas dans un cadre d'accès plus sécurisé tout en y recourant au meilleur moment.

M. le ministre revient sur le plan jeunesse pour les 0-25 ans en indiquant que le travail est en cours pour pouvoir le finaliser lors du conclave budgétaire 2022. Entretemps, de nombreuses dépenses visent déjà la jeunesse, notamment dans le SACA « CUR », le contrat de gestion de l'ONE ou les bâtiments scolaires. Il faut donc compléter, renforcer, coordonner et mettre en perspective ces différentes actions en faveur de la jeunesse.

Pour Unia, les 75.000 euros prévus à l'initial 2021 sont confirmés à travers le mécanisme juridique permettant l'octroi. Pour l'avenir, en fonction de la position flamande, il y aura lieu d'examiner la manière de financer l'organisme pour lui permettre de poursuivre ses missions importantes.

Si 500.000 euros complémentaires sont également inscrits en égalité des chances, c'est avec la volonté de soutenir différents projets se situant parfois à la frontière de plusieurs compétences.

Au sein du secteur non-marchand, il faut d'abord évoquer la négociation sectorielle aboutie pour l'affectation de la provision de 8 millions d'euros. Ensuite, de manière transversale, le gouvernement voulait répondre à une demande de valorisation barémique pour atteindre les 101 % selon un phasage. A cet égard, un budget de 35 millions d'euros non encore intégré à la trajectoire pluriannuelle sera nécessaire. Enfin, une enveloppe de quatre millions d'euros est prévue pour les écochèques à travers le SACA. Ces moyens n'ont pas été accordés sous la pression d'un préavis de grève bien que l'accord obtenu soit un élément positif.

Quant à l'ETNIC et au plan de développement informatique (PDI), le ministre relève que le budget initial prévoyait 61 millions d'euros de dotation à l'organisme et une dotation complémentaire de 20 millions d'euros pour des dépenses inéluctables.

Lors des discussions autour du contrat d'administration, de nouvelles demandes importantes ont vu le jour. C'est ainsi que 10 millions d'euros additionnels sont inscrits pour 2021 et des moyens récurrents de 20 millions d'euros supplémentaires à partir de 2022 et jusqu'en 2024 (3X20 millions d'euros) pour un total de 70 millions d'euros en faveur du PDI. Évidemment si le rythme de réalisation et les finances permettent d'aller plus loin, la situation sera réexaminée. Quant au fonctionnement de l'ETNIC, 5 millions d'euros sont inscrits de manière récurrente dans le cadre du contrat d'administration.

Evidemment, les négociations n'ont pas été simples sur des montants non négligeables et pour lesquels il fallait s'assurer de l'opportunité. D'ailleurs, une consultance sera mise en place afin de favoriser une gouvernance budgétaire améliorée de l'ensemble des dépenses informatiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles, au-delà du screening en cours pour une meilleure allocation des ressources humaines au sein du ministère et de l'ETNIC.

Les moyens du PDI doivent, eux, permettre une accélération indispensable de la transition vers le numérique et aider à doter la Fédération d'une plateforme numérique innovante et efficace pour les usagers externes dans leurs démarches. À ce sujet, dans cette logique de dématérialisation, il est à noter que le nombre d'utilisateurs du portail « Mon espace » a quadruplé en 2020. Pour clore ce point, il est également indiqué que le recours à une plateforme française s'inscrit dans une volonté d'utiliser des outils existants lorsque cela est possible afin d'éviter de nouveaux développements.

A propos des emprunts de type « social bonds », M. le ministre tient à souligner que le recours à ceux-ci suppose d'être labellisé à travers la capacité à démontrer que les dépenses sont d'ordre sociétal. Évidemment, les compétences de la Fédération s'y prêtent et traduisent l'attrait des in-

vestisseurs pour ce type de dépenses. *A posteriori*, il y aura lieu de justifier l'utilisation de l'emprunt dans cette logique, ce qui exige un certain travail.

M. le ministre évoque la notation et la capacité d'emprunt de la Fédération en précisant que des experts encadrent les opérations, à l'image du Conseil communautaire du Trésor ou de Moody's qui reconnaît d'ailleurs que le contexte global n'est pas simple, ni pour la Fédération, ni pour les autres entités.

Par rapport à la capacité fiscale que certains possèdent, le ministre estime qu'elle n'est pas une solution à tout si la capacité contributive n'est pas suffisante.

Les derniers chiffres évoqués par le Bureau du Plan permettront d'atténuer légèrement le déficit, s'ils se réalisent. Ce mouvement retardé peut être déploré mais les taux actuels permettent heureusement de réduire l'impact. Ceci étant, un ajustement en temps réel serait tout de même préférable.

Le thème des bâtiments scolaires et de la transition climatique fait dire au ministre que des investissements sont bien prévus à travers le RFF.

Le montant de 230 millions d'euros évoqué doit se lire avec le projet de décret spécifique adopté en première lecture par le gouvernement en vue de permettre l'utilisation de ces moyens. Le texte viendra s'ajouter au décret existant sur les différents fonds des bâtiments en reprenant la clé indicative négociée, les types de travaux générateurs d'économie, les vases communicants et les effets de levier. Sur ce dernier point, le ministre espère dégager 300 à 350 millions d'euros d'investissements.

La deuxième lecture du texte est attendue à la rentrée du gouvernement pour être sur les bancs du Parlement à l'issue des vacances parlementaires en septembre. Les pouvoirs organisateurs sont d'ores et déjà bien informés des démarches afin de pouvoir envisager les appels à projet en septembre, les réponses à ceux-ci en décembre et espérer une décision d'attribution des promesses de subsides en février 2022. Il restera ensuite deux petites années pour engager les différentes dépenses et deux années plus importantes pour réaliser les travaux.

Au vu des délais courts, les ressources humaines seront bien entendu précieuses dans le cadre du traitement des dossiers. Le ministre se dit très attentif à ces aspects et il réfléchit d'ailleurs à un marché cadre au niveau du chantier des bâtiments scolaires afin d'aider dans la disponibilité des ressources.

Le ministre reconnaît la réalité du manque de places dans certaines écoles et c'est d'ailleurs en cela que des réformes ont été entreprises avec le Fonds de création de places (20 millions d'euros). Malheureusement, les lenteurs dans la mise en œuvre au sein des réseaux peuvent amener des

décalages entre l'analyse des zones en tension et la réalité des besoins de terrain.

Avec l'aide de la ministre de l'Éducation, toutes les mesures sont prises afin de lever les situations de blocage pour la rentrée 2021. De plus, un travail préparatoire intense est activé pour la rentrée 2022 afin d'avoir les places nécessaires dans un cadre qualitatif.

Mme Melen, représentante de la Cour des comptes, répond à l'évocation du « spending review » en faisant valoir que par les rapports d'audit thématique ou financier de la Cour, de nombreuses recommandations peuvent déjà contribuer à l'efficacité des dépenses. Si une demande spécifique d'audit est adressée officiellement à la Cour par le Parlement, celle-ci l'examinera avec attention.

Pour le coût de l'accueil des étudiants étrangers, il n'y a pas d'audit en cours et une demande pourra être formulée par le Parlement, le cas échéant.

L'évaluation des recettes supplémentaires suite aux nouveaux paramètres fait dire à Mme Melen qu'un calcul a été réalisé pour estimer ce gain à +150 millions d'euros, y compris les recettes de la section particulière.

L'oratrice ajoute que l'évolution de la part de la clé IPP dans les recettes totales mérite une analyse qui pourrait être menée pour l'initial 2022.

En ce qui concerne les hypothèses du gouvernement dans le calcul du solde SEC, notamment la mise à zéro de l'impact des établissements d'enseignement supérieur et les sous-estimations de crédits, Mme Melen relève le caractère identique de ces hypothèses par rapport à celles du budget ajusté 2020. En conséquence, lors du contrôle de l'exécution 2020, la Cour disposera des chiffres de l'ICN et elle aura l'opportunité de juger de la réalité des hypothèses émises.

En rapport avec les crédits non limitatifs, la Cour avait déjà relevé la problématique dans son rapport d'observations relatif au budget initial 2021.

Pour l'audit sur les charges organiques, la finalisation est planifiée en 2021 et le Parlement recevra le rapport au terme de sa réalisation.

Mme Melen suggère que le Parlement introduise une demande d'audit auprès de la Cour si celui-ci souhaite un examen de l'impact de l'alignement à 75% pour le subventionné dans le cadre des Accords de la Saint-Boniface.

Quant à la double trajectoire reprise dans le décret du 20 décembre 2011, la Cour confirme son caractère obligatoire en vertu de l'article 9, §1er. Toutefois, sa réalisation ne relève pas d'elle.

Dans le cadre de son droit de réplique, **M. Evrard** a souvent eu le sentiment d'être dans un

débat thématique sur l'avenir de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui n'est pas inintéressant. Cependant, à ce stade, il faut agir et faire des choix dans un cadre défini sans d'ailleurs négliger les décisions politiques des majorités précédentes qui ont un coût important.

L'obligation qui prévaut à ce stade est d'être le plus rationnel et le plus efficace possible dans des enjeux comme l'enseignement et les bâtiments scolaires. Pour y parvenir, il faut avoir l'honnêteté intellectuelle d'évaluer le passé afin de construire intelligemment l'avenir.

Mme Bernard rebondit sur le propos de **M. Evrard** en soulignant que les partis traditionnels ont défini le cadre imposé des finances de la Fédération. Malheureusement, celui empêche de répondre à tous les besoins des jeunes et il y aurait lieu de poser la question visant à en définir un autre.

Le « spending review » tel qu'il s'inscrit dans le plan de relance européen fait dire à la députée que cette procédure est une des conditions à remplir pour bénéficier des fonds. Il n'y a donc pas d'autre choix que de respecter le cadre budgétaire européen sauf à se mobiliser pour essayer de prolonger la suspension des Traités, ce que la droite ne soutiendra pas.

Mme Bernard n'est pas rassurée sur le recours au « social bonds » puisqu'une étude menée à l'université de Glasgow tend à démontrer qu'ils peuvent résoudre des problèmes ponctuels de précarité mais qu'ils offrent la possibilité à des investisseurs d'avoir un droit de regard sur la définition du contenu des projets et l'évaluation des résultats souhaités. Elle invite donc à la vigilance sur ces aspects.

La députée souhaiterait recevoir un suivi de l'enquête et du cadastre des bâtiments scolaires.

Enfin, elle rappelle que la capacité contributive évoquée par le ministre est réelle dans le chef de certaines personnes qui possèdent bel et bien de l'argent.

M. Sahli salue la présentation de l'histoire budgétaire de la Fédération par son collègue, **M. Antoine**. Par contre, il regrette la mise en doute de la transparence qu'il estime excessive alors que le ministre insiste justement beaucoup sur cet aspect de transparence ainsi que sur le sérieux du travail budgétaire tel qu'il est réalisé.

À l'égard de Mme Bernard qui donne des leçons de morale, il aurait bien voulu que son parti se retrouve les manches pour aller chercher les moyens qu'elle évoque.

M. Antoine se tourne vers la Cour des comptes pour confirmer ses demandes sur le coût des étudiants étrangers et le coût des 75% du subventionné. Il attendra donc le temps nécessaire pour obtenir les réponses toujours sérieuses et rigou-

reuses de l'institution.

En réaction aux propos calmes, modestes et vrais du ministre, il salue bien entendu la transparence, mais l'article 9 du décret du 20 décembre 2011 oblige bien à fournir une double trajectoire au Parlement. Il l'invite donc à communiquer celle-ci au plus vite.

Pour lui, l'évocation de l'avenir de l'institution est indissociable de l'état des finances au moment où on examine l'ajustement (évolution des dépenses). En ce sens, le ministre reconnaît la gravité et le caractère insoutenable de la situation.

Le député estime que les régionalistes se trompent s'ils oublient que la dette de la Fédération, estimée à 15,5 milliards en 2025, devra être partagée et assumée. Il redit encore son inquiétude et la crainte d'une orthodoxie budgétaire en 2023 ou 2024.

Néanmoins, il salue les moyens obtenus à hauteur de 495 millions d'euros dans le Plan de relance et il encourage être volontaire dans les nombreux aspects qu'il a évoqués lors de son intervention.

M. Antoine confirme le dépôt d'un amendement pour aider les réseaux et le ministre à réussir le défi des bâtiments scolaires. Il invite donc à ce que la majorité l'apprécie à sa juste valeur pour préparer les dossiers et aider à résoudre le problème structurel d'exécution rapide des programmes. D'ailleurs, puisque, de son côté, WBE a bien obtenu de nouveaux moyens budgétaires et humains, il devrait pouvoir en être de même pour les autres Fédérations de pouvoirs organisateurs, dans un souci d'égalité.

En prenant l'exemple des nouvelles normes d'encadrement à l'ONE qui vont privilégier les milieux subventionnés au détriment des autres, il craint que de nouvelles inégalités soient pourtant créées.

À l'égard de Mme Bernard, il tient à rappeler que plusieurs députés du PTB ont siégé au Parlement dans les années 80 et plus récemment au cours de la législature précédente. Ces élus auraient dû assumer leur rôle dans le débat et la confrontation.

Pour clore son intervention, il espère que la répétition de ses propos au gré des débats budgétaires finira par toucher le ministre. Son rôle d'opposition est bien de faire apparaître la vérité.

M. le ministre réagit en confirmant la clôture du cadastre des bâtiments scolaires et la réalisation très large de l'analyse, ce qui permettra à Mme Dassonville de venir faire une intervention en commission le 12 juillet prochain.

Pour les « social bonds », il confirme l'absence d'immixtion des investisseurs dans les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Enfin, il constate que la trajectoire budgétaire évoquée intègre déjà une série de politiques en cours de mise en œuvre. Pour autant, une version actualisée de celle-ci pourrait être finalisée très prochainement.

5 Examen de l'article unique du dispositif du projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 (doc. 251 (2020-2021) n° 1

L'examen de l'article unique du projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 n'appelle pas de commentaire.

6 Examen des articles du dispositif et des tableaux du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (doc. 252 (2020-2021) n° 1

Dispositif

Articles 1er à 9

L'examen des articles 1er à 9 du dispositif du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 n'appelle pas de commentaires complémentaires à ceux de la discussion générale.

Tableaux de synthèse et budgétaires

Division organique 06 : cabinets ministériels

A la DO 06, Mme Bernard souhaite comprendre la portée du sigle « - » au niveau des articles budgétaires dans la colonne de l'initial 2021 ainsi que des mouvements à l'intérieur du cabinet du ministre entre le patrimoine et le personnel.

M. le ministre répond que le tiret signifie l'absence de l'article budgétaire à l'initial et sa création à l'ajustement.

Quant aux mouvements, il fait observer que les crédits sont éclatés entre des dépenses de patrimoine, de personnel et de fonctionnement. Entre ces trois catégories, chaque ministre bénéficie d'une liberté de répartition.

Division organique 44 : bâtiments scolaires

Un amendement n° 1 est déposé par M. Antoine

Il est rédigé comme suit :

A la division organique 44 – bâtiments scolaires, l'article de base 01.08 du programme d'activités 01, Intervention en vue de soutenir des solutions rapides de création de places, est modifié comme suit :

Crédit 1er ajustement		Variation		Crédits ajustés 2021	
CE	CL	CE	CL	CE	CL
4000	4000	+1300	+1300	5300	5300

* *

A la division organique 11 – Secrétariat général, l'article de base 01.09 du programme d'ac-

tivités 02, Provision pour des investissements en infrastructures, est modifié comme suit :

Crédit 1er ajustement		Variation		Crédits ajustés 2021	
CE	CL	CE	CL	CE	CL
16639	16539	-1300	-1300	15339	15239

* *

Justification

Il y a lieu de doter les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs de l'enseignement afin de procéder à l'engagement de personnel qualifié pour l'élaboration des dossiers relatifs aux infrastructures scolaires, et ce tant au vu de la part importante que le Gouvernement a décidé d'y consacrer dans le cadre du RRF que dans le cadre du projet de rénovation global en cours d'élaboration par le Ministre des Bâtiments scolaires. Ces crédits devront être répartis entre les différents réseaux en fonction du nombre d'élèves qu'ils accueillent. Le choix de procéder via les réseaux vise à garantir l'efficacité de l'utilisation de ce financement, qui ne pourrait pas être suffisamment garantie si les crédits devaient être versés à chaque établissement scolaire. Les crédits contenus dans cet amendement doivent servir à couvrir la période allant du 1er septembre 2021 au 31 décembre 2021. Ils sont logiquement compensés au départ de la provision pour infrastructures créée par le Gouvernement à l'initial 2021, provision qui a d'ailleurs fait l'objet de modifications dans le cadre de cet ajusté, notamment pour des politiques nouvelles hors infrastructures. Il s'agit dès lors aussi ici de préserver la vocation initiale de cet article de base.

M. Antoine insiste sur l'amendement que son collègue M. Soirese Njall aurait également pu signer dès lors qu'il a tenu les mêmes propos. La crainte est liée à la non-exécution d'un certain nombre de programmes et de moyens budgétaires, tant pour l'entretien des sanitaires que pour la création de places ou pour les programmes classiques de construction des bâtiments scolaires.

Ce n'est certes pas de la faute du ministre ou de l'administration, mais ce n'est pas non plus celle des écoles qui n'ont pas de moyens techniques et de ressources humaines pour déposer des dossiers.

Sans réaction, il sera impossible d'exécuter les 230 millions d'euros promis par l'Union européenne. La course contre la montre doit aboutir

en 2026 et il faut une main d'œuvre qualifiée et des ressources à la disposition des écoles, ce qui justifie l'amendement dans le respect d'un principe d'égalité entre les réseaux et de la clé élèves.

Si cet amendement n'est pas adopté, la majorité prend le risque évident de ne pas être au rendez-vous du programme européen.

M. le ministre éprouve la même préoccupation vis-à-vis des 230 millions d'euros à dépenser correctement et dans les temps. Pourtant, il se veut moins pessimiste quant à la capacité des pouvoirs organisateurs à déposer des dossiers qui sont souvent déjà prêts. D'ailleurs, la contrainte du RRF va favoriser une réaction rapide.

Par ailleurs, dans les subventions, il existe un forfait pour les frais généraux afin d'assurer l'accompagnement du pouvoir organisateur. Dans le cadre du chantier, le taux de frais est d'ailleurs en discussion afin de l'adapter au mieux.

Enfin, le ministre a initié une procédure au gouvernement afin de lancer un marché cadre permettant de faciliter la vie des PO avec des cahiers des charges types et de pouvoir ainsi aller plus vite.

Pour toutes ces raisons, le ministre considère que l'amendement ne constitue pas la bonne réponse.

M. Antoine réplique que la Fédération Wallonie-Bruxelles vit des heures décisives. Si le ministre n'est pas jugé sur point, il le sera sur le dossier des bâtiments scolaires.

En reprenant de vieilles recettes qui ont échoué, le député est convaincu que le ministre se trompe. Sans offrir les relais souhaités, les PO du Libre qui regroupent pourtant plus de 50 % des élèves se retrouvent en rupture d'égalité.

M. Sahli fait savoir que sur base des arguments avancés par M. le ministre, la majorité rejette l'amendement proposé.

L'examen des autres divisions organiques 11, 12, 13, 15, 19, 40, 42, 85, 86 et 90 et des programmes afférents aux compétences du ministre

Daerden n'appelle pas de commentaires complémentaires à ceux de la discussion générale.

7 Avis de la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement

Par 10 voix contre 2, la commission des Affaires générales, des Relations internationales, du Règlement et du Contrôle des communications des membres du Gouvernement recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 252 (2020-2021) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences.

8 Avis de la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes

Par 10 voix contre 3, la commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 252 (2020-2021) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences.

9 Avis de la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles

Par 10 voix contre 1 et 1 abstention, la commission de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche, des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 252 (2020-2021) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences.

10 Avis de la commission de l'Éducation

Par 10 voix contre 1 et 1 abstention, la commission de l'Éducation recommande l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant l'ajustement du Budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (Doc. 252 (2020-2021) n°1) – partim pour les matières relevant de ses compétences.

11 Vote et confiance

1. Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 (doc. 251 (2020-2021) n°1)

L'article unique du dispositif du projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2021 et l'ensemble du projet de décret sont adoptés par 10 voix contre 1 et 1 abstention.

M. Antoine justifie son abstention dès lors que les règles sont codifiées dans des dispositions structurelles qu'il souhaiterait modifier. Cependant et pour y parvenir, il faudrait un vote à majorité spéciale dans une autre Assemblée.

Par contre, il refuse également de soutenir le projet de décret puisque de nombreux dossiers (clés élèves, étudiants étrangers, recours aux bons paramètres,..) restent en souffrance. Par ailleurs, l'absence totale et effrayante de toute solidarité régionale envers la Fédération est condamnée par le député.

Antérieurement, lorsqu'il était ministre, il rappelle qu'il avait organisé une transfusion de Bruxelles et de la Wallonie envers la Fédération. Or, à ce jour, il s'émeut particulièrement des positions souvent très contradictoires entre les entités.

2. Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 (doc. 252 (2020-2021) n°1)

— L'amendement n° 1 au tableau budgétaire est rejeté par 11 voix contre 1.

— Les articles 1er à 9 du dispositif du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 sont adoptés par 11 voix contre 1 ;

— L'ensemble du projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2021 est adopté par 10 voix contre 2.

A l'unanimité des membres présents, il a été fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

J.-P. LEPINE

Le Président,

L. LEONARD

ANNEXE N° 1 : PRÉSENTATION DE M. LE MINISTRE DAERDEN



Ajustement du budget 2021

Présentation introductive

Frédéric DAERDEN - Vice-Président et Ministre du Budget, des Finances,
de la Fonction publique, de l'Égalité des chances et de la tutelle sur
Wallonie-Bruxelles-Enseignement

PFWB – Commission budget - 28 juin 2021



Plan de l'exposé

1. Contexte de l'ajustement
2. Paramètres macro et démographiques
3. Aperçu des résultats de l'aju
4. Recettes
5. Dépenses
6. Périmètre (dont SACA CUR)
7. Corrections SEC
8. Solde SEC
9. Perspectives budgétaires pluriannuelles
10. Dette



1. Contexte

1. Depuis le mois de décembre 2020, une incertitude moins forte mais qui subsiste néanmoins :

- Sur le plan sanitaire, la campagne de vaccination en cours permet d'espérer prudemment un retour progressif à la normale, notamment en ce qui concerne les interdictions de rassemblement. Toutefois, l'évolution de ces restrictions pendant les mois d'été est toujours incertaine.
- Sur le plan économique, le rebond de la croissance en 2021 semble se confirmer, et la banque centrale européenne est résolue à maintenir un environnement de faibles taux d'intérêt.



1. Contexte

2. Un contexte propice aux investissements qui se maintient :

- Le plan de relance européen, via la Facilité pour la Reprise et la Résilience (RRF), est sur le point de démarrer.
- Le Conseil européen a confirmé sa position pro-investissement dans les recommandations adoptées en juin.
- La Banque centrale européenne indique explicitement que les taux bas doivent stimuler les investissements.
- Les enjeux liés à la Transition énergétique, écologique et sociale demeurent extrêmement urgents.



1. Contexte

3. Un maintien des perspectives de hausse de la dette qui appelle à la prudence, sans occulter les autres enjeux pour l'avenir.

- La FWB bénéficie toujours de conditions d'emprunt favorables sur les marchés financiers. D'autres sources de financement sont également accessibles pour garder une diversification du financement.
- Le niveau de déficit actuel est toujours autorisé dans le cadre réglementaire européen vu le prolongement de la clause de sauvegarde générale du Pacte de Stabilité et de Croissance.
- L'augmentation du coût d'opportunité de chaque euro dépensé impose de prioriser les dépenses additionnelles pour les réformes essentielles en FWB.

2. Paramètres macro et démographiques



La croissance du PIB

	Bureau du Plan			BNB
	juin-20 Budget aju 2020	Sept-20 Budget ini 2021	févr-21 Budget aju 2021	
croissance du PIB 2020	-10,60%	-7,40%	-6,20%	-6,30%
croissance du PIB 2021	8,20%	6,50%	4,10%	5,50%

- La croissance 2020 se stabiliserait aux alentours de -6,2% ou -6,3%.
- Encore une certaine incertitude sur la croissance 2021, qui dépendra également de l'évolution des conditions sanitaires d'ici la fin 2021.
- Si l'amélioration de la croissance en 2021 se confirme, l'amélioration des recettes en 2021 s'impactera sur les recettes 2022 (sauf si le fédéral ajuste à nouveau fin 2021).



2. Paramètres macro et démographiques

Autres paramètres

	2020		2021	
	sept.2020	févr.2021	sept.2020	févr.2021
Budget économique				
Inflation	0,80%	0,74%	1,40%	1,30%
Clé élèves	42,46%	42,46%	42,28%	42,27%
Coefficient d'adaptation démographique	105,90%	105,93%	105,59%	105,63%
Clé IPP	34,18%	34,18%	34,14%	34,14%

- L'inflation de 1,3% pour 2021 à la base de l'ajustement 2021, estimée en février 2021, a récemment été ré-estimée à 1,5% par la Banque nationale (juin 2021).
- Les paramètres démographiques restent stables par rapport au budget initial.
- L'indexation des traitements est toujours prévue pour le mois de décembre, comme au budget initial.

3. Aperçu des résultats de l'aju



En K€	2021 ini	2021 aju	diff.
Recettes totales	10.733	10.725	-8
> dont impact 2020 sur 2021	264	361	96
Dépenses totales	11.909	12.162	253
Sous-ut. de crédits	142	145	3
Solde brut	-1.034	-1.292	-258
Solde du périmètre	139	209	70
Corrections SEC	74	81	7
Solde de financement SEC	-821	-1.001	-180



4. Recettes

En k€	2021 ini	2021 aju	var.
<u>Recettes LSF</u>	<u>10.493.926</u>	<u>10.460.784</u>	<u>-33.142</u>
Dotation TVA	7.468.167	7.467.612	-555
Dotation IPP	2.848.028	2.816.301	-31.727
Autres dotations	177.731	176.871	-860
<u>Autres recettes</u>	<u>239.507</u>	<u>264.356</u>	<u>24.849</u>
Recettes propres	143.684	162.581	18.897
Recettes affectées	95.823	101.775	5.952
Total	10.733.433	10.725.140	-8.293

4. Recettes institutionnelles (LSF)

Comme à l'initial, les recettes institutionnelles (LSF) bénéficient d'une correction positive des recettes pour l'année 2020, suite à une amélioration du taux de croissance 2020 (de -10,6% à -6,2%).

La variation des recettes par rapport à l'ini 2021 s'explique comme suit :

- Une dégradation des recettes LSF (-33 millions €) qui découle d'une amélioration de la croissance en 2020, mais surcompensée par une diminution des prévisions de croissance en 2021.
- Toutefois, les récentes prévisions de juin de la BNB semblent indiquer une croissance plus importante en 2021, dont l'éventuelle concrétisation se traduira par un correction positive sur les recettes 2022.



4. Autres recettes

La variation des recettes s'explique également par :

- Les transferts régionaux pour les subventions APE (+12,9 millions €)
- Les remboursements des organismes assureurs suite des avances trop perçues sur ces deux années (+4,2 millions €)
- Les recettes issues de la liquidation du compte de transit lié aux précomptes immobiliers et taxes régionales (+3,9 millions €)
- Le remboursement attendu par le Fédéral du précompte ONSS pour les chercheurs en Hautes écoles (+2 millions €)
- L'augmentation des recettes issues de la loterie nationale (+1,2 millions €)

5. Dépenses



Les dépenses augmentent d'environ 253 millions € par rapport à l'ajustement, principalement en raison d'une augmentation des AB traitement du personnel de l'enseignement de 179 millions € qui s'explique comme suit :

- Impact du COVID :

	Impact en 2021 (en millions €)
Soutien et remédiation scolaire pour les élèves de l'enseignement primaire	12,0
Maintien des normes d'encadrement maternel (24,2 M€ au total pour 2020-21)	16,1
Remplacements au 1er jour d'absence (15 M€ au total pour 2020-21)	10,0
Octroi de périodes COVID 19	9,2
Soutien éducatif et psycho-social	17,5
TOTAL	64,8



5. Dépenses

Suite impact COVID :

- L'augmentation tendancielle des départs en DPPR et de la proportion d'ETP rémunérés à un barème de niveau « Master » (501 en particulier) : **~32 millions €** ;
- Augmentation de l'impact du dispositif FLA du Pacte : **~20 millions €** ;
- Préfinancement de la mesure RRF d'accompagnement personnalisé des élèves dans l'enseignement obligatoire : **~7 millions €** ;

Le solde de l'écart par rapport à l'estimation des AB traitement établie lors de l'initial représente une erreur d'estimation d'environ 1%.

5. Dépenses



L'augmentation des dépenses s'explique également par :

- Nouvelle dotation de **57 millions €** au SACA Cellule Urgence Redéploiement
- Dotation de **56 millions €** au SACA CUR pour préfinancer les dépenses RRF
- L'augmentation de **10 millions €** de la dotation de l'ETNIC pour la mise en œuvre du Plan de développement informatique
- Une diminution de **27 millions €** des crédits prévus au budget initial 2021 pour le Pacte d'Excellence
- Une diminution de **10 millions €** liée à la suppression de la provision pour la mise en œuvre de la FIE qui était constituée au budget initial
- Une diminution de **4,5 millions €** des charges de la dette



6. Périmètre - synthèse

L'impact du périmètre de consolidation s'améliore en raison principalement de l'ajustement du budget du SACA CUR et de la dégradation de l'impact des Fonds des bâtiments scolaires:

	ini 2021	aju 2021	diff.
Types 1 - ETNIC	0,0	-2,4	-2,4
Types 2	-3,4	-7,7	-4,3
Types 3 (hors Mediasquare)	6,0	8,7	2,7
Impact Mediasquare	-34,5	-24,6	9,9
SACA (hors SACA CUR)	68,4	35,4	-33,0
Impact SACA CUR	0,0	97,6	97,6
TOTAL	36,6	107,0	70,5

6. Périmètre – Types 1 & 2



- **Type 1 - ETNIC** : dégradation de 2,4 millions € pour autoriser l'ETNIC à utiliser ses réserves pour lui permettre de liquider une facture de fin 2020 relative à l'achat de matériel informatique.
- **Types 2** :

	ini 2021	aju 2021	diff.
ONE	0	0	0
ARES	-2.968	-4.881	-1.913
IFC	-449	-449	0
CSA	1	0	-1
Fonds Ecureuil	33	33	0
Wallonie Bruxelles Enseignement	8	-2.360	-2.368
TOTAL	-3.374	-7.655	-4.281



6. Périmètre – Types 3

- **Types 3 :**

	ini 2021	aju 2021	diff.
PFWB	0	2.500	2.500
Etablissements scientifiques	2	-38	-40
RTBF hors Projet MediaSquare	4.389	4.237	-152
Organismes liés à l'enseignement	814	2.118	1.304
Organismes liés à la culture	820	453	-367
SPABS	69	-495	-564
Autres unités	-97	-101	-4
Sous-total (hors Mediasquare)	5.997	8.674	2.677
Mediasquare	-34.506	-24.600	9.906
Total	-28.509	-15.926	12.583

6. Périmètre – SACA

- SACA - vue d'ensemble :

	En k€	ini 2021	aju 2021	diff.
Musée royal de Mariemont		-141	-177	-37
Centre du Cinéma		0	-1.930	-1.930
Agence FSE		0	0	0
Observatoire des politiques cultures		79	-118	-197
AEF		-247	242	488
AEQES		-158	-136	22
SFMQ		0	0	0
Fonds des bâtiments - OS		-15.455	-23.828	-8.373
Fonds des bâtiments - FWB		-31.692	-40.688	-8.996
Fonds de garantie		-2.731	-10.999	-8.268
Fonds de création de places		15.651	9.900	-5.750
Programme prioritaire de travaux		98.138	98.138	0
Cellule urgence et redéploiement			97.614	97.614
Total		63.444	128.017	64.573



6. Périmètre - SACA Urgence/redéploiement

Rétroactes :

- SACA CUR créé fin 2020 pour remplacer le fonds (budgétaire) d'urgence
- Dans le cadre décret budgétaire de l'initial 2021, le Gouvernement a reçu délégation pour adopter le budget initial 2021 du SACA CUR, adopté via l'arrêté de pouvoirs spéciaux n°47 confirmé dans le cadre du présent ajustement.
- L'impact SEC du budget du SACA CUR pris en compte dans le budget initial de la FWB était nul.
- Le financement du budget initial 2021 du SACA s'élevait à 153 millions, ce qui peut se résumer comme suit :

	(En K€)
Pour rappel : moyens pour l'urgence dégagés au budget 2020	239.815
Pour rappel : versement de la provision pour le numérique inscrite en 2020 à la DO 12	5.000
Pour rappel : annulation du montant initialement inscrits sur le fonds d'urgence pour l'accompagnement personnalisé des élèves, vu in fine sa prise en charge par les AB traitement	-2.000
Sous-total	242.815
dont montants liquidés par le Fonds d'urgence en 2020	89.672
dont solde reversé sur le SACA CUR	153.143

6. Périmètre - SACA Urgence/redéploiement



Financement additionnel pour l'urgence :

- Début 2021 : plusieurs décisions du Gouvernement ont réparti la provision non-affectée et ont créé un besoin de financement (préciput) de 2.202 k€.
- À l'ajustement : augmentation du financement de 55,9 millions € qui porte les moyens pour l'urgence en 2021 à 209,2 millions € (hors mesures à charge des AB traitement).

	ini 2021	répartitions	ajustement	aju 2021	diff.
Provision non affectée	33.835	-33.835	9.000	9.000	-24.835
Programme 1 - Secrétariat général	45.770	0	18.809	64.579	18.809
Programme 2 - Enseignement obligatoire	1.571	5.800	-300	7.071	5.500
Programme 3 - Culture et Médias	41.778	8.665	15.000	65.443	23.665
Programme 4 - Jeunesse et Aide à la jeunesse	7.108	4.272	3.700	15.080	7.972
Programme 5 - Enseignement supérieur	18.306	14.300	4.885	37.490	19.185
Programme 6 - Sport	4.921	3.000	1.745	9.666	4.745
Programme 7 - Maisons de justice	0	0	875	875	875
Total	153.289	2.202	53.714	209.204	55.916

+55,9 millions €



6. Périmètre - SACA Urgence/redéploiement

Préfinancement RRF et provisionnement TVA et RH :

- Vu le timing serré pour réaliser les dépenses subventionnées par le RRF, le Gouvernement a dégagé les crédits permettant un préfinancement.
- Ce préfinancement est neutre en SEC et quasi-neutre sur la trésorerie de la FWB, vu qu'il permet principalement de réaliser des engagements budgétaires.
- Le Gouvernement a également décidé de provisionner un financement pour couvrir le coût de la TVA à charge des bénéficiaires des subventions, qui ne peut être couvert par le RRF. Cette provision est compensée par une diminution de 25% de la provision de 37 millions pour les investissements déagée au budget initial.

6. Périmètre - SACA Urgence/redéploiement



Synthèse de l'impact SEC du SACA CUR :

	ini 2021	aju 2021	var.
<u>Recettes</u>	153.289	275.773	122.484
dont moyens pour l'urgence	153.289	209.204	55.916
dont préfinancement RRF -		57.318	57.318
dont provision RH et TVA -		9.250	9.250
<u>Dépenses (crédits de liquidation)</u>	153.289	210.622	57.334
dont dépenses pour l'urgence	153.289	209.204	55.916
dont dépenses RRF (préfinancement)		1.082	1.082
dont dépenses RRF (TVA & RH) -		336	336
<u>Solde</u>	0	65.150	65.150
Sous-utilisation des moyens pour l'urgence (15%)	0	31.381	31.381
Correction pour neutralisation des préfinancements européens -		1.082	1.082
<u>Solde SEC SACA</u>	0	97.613	97.613



7. Corrections SEC

Les corrections SEC ne varient pas, à l'exception de la correction pour préfinancements européens qui neutralise les dépenses additionnelles sur les AB traitement qui préfinancent la mesure dans le cadre du RRF visant le renforcement de l'accompagnement personnalisé pour les élèves dans l'enseignement obligatoire.

	ini 2021	aju 2021	var.
Codes 9 - amortissements	0	0	0
Codes 8 - OCPP	-226	-226	0
Correction préfinancements européens	-	7.336	7.336
Correction pour swaps	33.000	33.000	0
Correction pour droits constatés années antérieures	32.200	32.200	0
• dont différence entre intérêts payés et courus	9.300	9.300	0
• dont financement des infras hospitalières	22.900	22.900	0
Correction pour financements alternatifs	8.828	8.828	0

8. Solde SEC



	2021 ini	2021 aju	diff.
Recettes totales	10.733	10.725	-8
> dont impact 2020 sur 2021	264	361	96
Dépenses totales	11.909	12.162	253
Sous-ut. de crédits	142	145	3
Solde brut	-1.034	-1.292	-258
Solde du périmètre	139	209	70
Corrections SEC	74	81	7
Solde de financement SEC	-821	-1.001	-180



9. Perspectives budgétaires pluriannuelles

Le comité de monitoring a actualisé la trajectoire présentée au budget initial, afin de tenir compte : 1) de l'évolution des paramètres macro 2) des dépenses additionnelles prévues par le Gouvernement à partir de 2022 : CA de l'ETNIC, PDI et non-marchand.

<i>En millions €</i>	2021 <i>initial</i>	2021 prévision (*)	2022 Prévision	2023 prévision	2024 Prévision	2025 prévision
ADMINISTRATION CENTRALE						
Recettes totales	10.733,4	10.725,1	10.744,7	10.964,1	11.200,5	11.430,8
Dépenses totales	11.908,8	12.161,8	12.240,7	12.472,1	12.743,1	12.971,2
Sous-utilisation des crédits	141,6	144,6	146,9	149,7	152,9	155,7
Solde brut	-1.033,8	-1.292,0	-1.349,1	-1.358,4	-1.389,7	-1.384,7
Total corrections SEC	73,8	81,1	68,6	66,7	64,9	63,1
Solde SEC de l'administration centrale	-960,0	-1.210,8	-1.280,5	-1.291,6	-1.324,8	-1.321,6
Solde SEC du périmètre	138,9	209,4	18,7	21,3	31,6	51,6
Différentiel de consolidation						
Solde SEC de la FWB	-821,0	-1.001,4	-1.261,8	-1.270,3	-1.293,2	-1.270,1

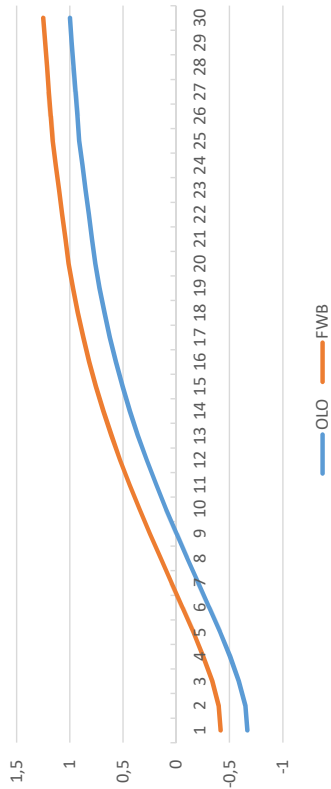
(*) Source : NGCF relative à l'élaboration du budget ajusté 2021

10. Dette

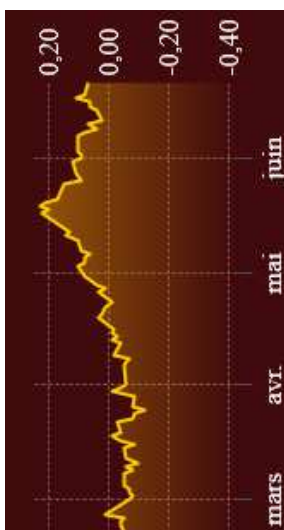
Environnement macroéconomique :

- Les taux demeurent faibles.
- Si des tendances inflationnistes existent aux Etats-Unis, les risques d'augmentation de l'inflation en Europe semblent modérés. La BCE estime qu'elle restera inférieure aux objectifs de 2%.
- La BCE indique également que « préserver des conditions de financement favorables pendant la pandémie reste indispensable ».

Taux OLO par maturité et taux pour les obligations FWB



Evolution du taux OLO à 10 ans depuis mars 2021





10. Dette

La dette fin 2020 se caractérisait comme suit :

- Montant total : 8,737.14 millions €
- Durée de vie moyenne : 16,62 ans (vs. ~10 ans au Fédéral)
- Taux d'intérêt moyen : 1,87%
- Ratio dette/recettes : 90.21 %
- Ratio service de la dette/recettes : 1.68 %
- Opérations de financement : 1.783 millions € à 0,18% pour une maturité moyenne de 11,8 ans.
- Balises pour la gestion de la dette :
 - Risque de refinancement à 1 an : max 10%
 - Risque de refinancement à 5 ans : max 1/3

10. Dette – financement 2021



- Le besoin de financement estimé début 2021 s'élevait à 1,26 milliards.
- L'ajustement budgétaire entraîne une augmentation du besoin de financement d'environ 184 millions €, après prise en compte des prévisions de sous-utilisation notamment sur le SACA CUR.
- 836 millions € ont déjà été empruntés à un taux moyen de 0,43% et d'une maturité moyenne de 17,2 ans :
 - 500 millions € via le social bond émis en juin
 - 250 millions € via différents placements privés
 - 86 millions € via le mécanisme d'emprunt avec la garantie de l'Union européenne
- Différentes possibilités existent pour clôturer le financement 2021 (appel à la ligne de crédit de la banque du Conseil de l'Europe, ou de la BEI, des placements privés, la ligne du contrat caissier, etc.).



11. Perspectives

- Maintien de la vigilance par rapport à l'évolution de la crise COVID, poursuite de l'utilisation des moyens pour l'urgence inscrits sur le SACA CUR.
- Enclencher rapidement les programmes de subventions dans le cadre du RRF afin de garantir le succès des différentes initiatives.
- L'OCDE entamera sa mission de consultation sur les spending review dans les prochaines semaines, afin d'accompagner le Gouvernement dans sa volonté d'améliorer l'efficacité des dépenses inscrites au budget de la FWB.
- Budget 2022 : les administrations préparent actuellement les propositions budgétaires pour l'initial 2022.
- Le budget économique publié en septembre 2021 fixera le cadre macroéconomique pour le budget 2022.
- Le conclave budgétaire se tiendra début octobre.



Merci pour votre
attention



**ANNEXE N° 2 : PRÉSENTATION DE MME MELEN, PREMIÈRE
AUDITRICE-RÉVISEUSE À LA COUR DES COMPTES**

Norme et trajectoire budgétaire

20 mars 2020

Activation de la clause de sauvegarde du PSC suite à la pandémie

Mai 2020

Mise en place de 2 programmes de financement:

- **RRF** : Plan pour la reprise et la résilience de la Belgique (approuvé le 23 juin 2021 par la Commission) prévoit près de 6 milliards de subventions (dont 495 millions pour la CF)

- **SURE**: possibilité pour la Belgique d'obtenir des prêts, à des conditions favorables pour un montant total de 7,8 milliards d'euros.

30 avril 2021

Programme de stabilité de la Belgique transmis à la commission EU :

- Ne s'appuie pas sur les recommandations du CSF du 12 avril 2021

- Réduction du solde structurel de -1,2% à -1% entre 2021 et 2024 pour l'entité II

- Mentionne des résultats négatifs pour la CF de 1,6 milliards d'euros pour 2020 et 82,1 millions d'euros pour 2021

02 juin 2021

- La commission considère, sur base des prévisions du printemps 2021, que les conditions sont requises pour continuer à **appliquer la clause dérogatoire générale en 2022** et la désactiver en 2023;

- La Commission a adopté un **rapport** contenant les **recommandations** visant à fonder l'avis du Conseil européen sur le **programme de stabilité** →

Solde budgétaire et de financement

Solde de financement	Budget initial 2021 (1)	Projet d'ajustement 2021 (2)	Variation (2)-(1)
Recettes budgétaires (hors section particulière)	10.733,4	10.725,1	-8,3
Dépenses budgétaires (liquidations hors section particulière)	11.908,8	12.161,9	253,1
Solde budgétaire brut (1)	-1.175,4	-1.436,8	-261,4
Produits d'emprunts (2)	0,0	0,0	0,0
Amortissements de la dette (3)	0,0	0,0	0,0
Solde budgétaire net (4) = (1)-(2)+(3)	-1.175,4	-1.436,8	-261,4
Solde des institutions consolidées (5)	138,9	209,4	70,5
Solde net consolidé (6) = (4) + (5)	-1.036,5	-1.227,4	-190,9
Sous-utilisations de crédits (7)	141,6	144,6	3,0
Solde hors corrections SEC (8) = (6)+(7)	-894,8	-1.082,8	-187,9
Corrections SEC (9)	73,8	81,1	7,3
Solde de financement SEC (10) = (8) + (9)	-821,0	-1.001,6	-180,6

Voornaam Naam



Solde des institutions consolidées

Solde de financement	Budget initial 2021 (1)	Projet d'ajustement 2021 (2)	Variation (2)-(1)
Solde des institutions consolidées (5)	138,9	209,4	70,5
Organismes type 1 et 2	-3,4	-10,1	-6,7
Organismes type 3	-28,6	-15,4	13,1
Sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires (SPABS)	0,1	-0,5	-0,6
SACA hors Enseignement	63,4	128,0	64,6
SACA Enseignement	5,0	5,0	0,0
Universités	0,0	0,0	0,0
Hautes Écoles et Écoles supérieures des arts	0,0	0,0	0,0
Sous-évaluation de l'impact SEC positif du périmètre de consolidation (hors établissements d'enseignement supérieur*)	102,4	102,4	0,0

Voornaam Naam



Saca hors enseignement

- Impacts SEC des Saca hors enseignement : 128,0 millions d'euros (= 61% du solde des institutions consolidées), soit + 64,57 millions d'euros.
- Cette augmentation est principalement due à la variation positive du solde SEC du Saca CUR partiellement compensée par les variations négatives des soldes SEC des quatre Fonds des bâtiments scolaires et du Centre du cinéma.
- En ce qui concerne le Saca PPT, la Cour des comptes relève une discordance de 0,5 million d'euros entre le solde SEC tel qu'établi par la CIF et le montant renseigné dans l'exposé général.

Corrections SEC

Solde de financement	Budget initial 2021 (1)	Projet d'ajustement 2021 (2)	Variation (2)-(1)
Corrections SEC (9)	73,8	81,1	7,3
OCPP nets	-0,2	-0,2	0,0
Opérations swap	33,0	33,0	0,0
Correction infrastructures hospitalières (amortissement)	22,9	22,9	0,0
CRAC Bâtiments scolaires	8,8	8,8	0,0
Différence entre intérêts payés et courus	9,3	9,3	0,0
Correction préfinancements européens	0,0	7,3	7,3



Conclusions

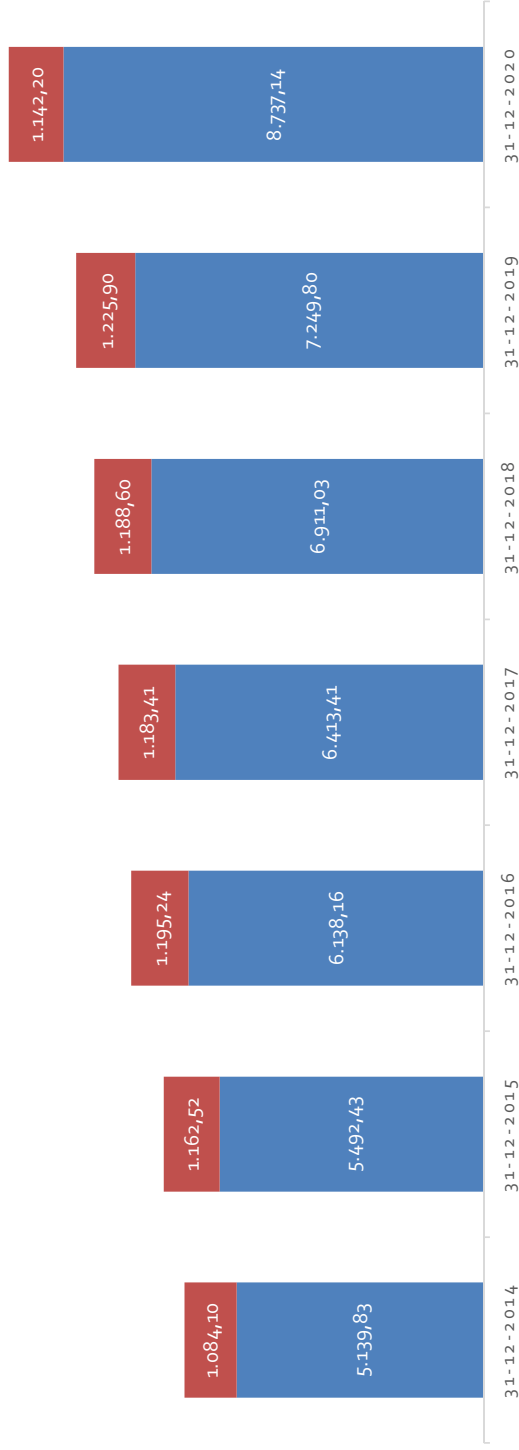
Hypothèses et corrections

- 1) Taux d'exécution du budget similaire aux exercices antérieurs (98,8%): + 144,6 M d'€
- 2) Impact SEC des entités du périmètre sous-évalué: + 102,4 M d'€
- 3) Impact SEC des établissements d'enseignement supérieur (universités, HE et ESA) fixé à zéro: + 49,6 M d'€



Évolution de la dette brute consolidée

■ dette directe ■ dette indirecte



Voornaam Naam

Évolution de la dette directe

- de 5,1 milliards d'euros en 2014 à 8,7 milliards en 2020 (augmentation de 70 % au cours de cette période).
- Elle est directement impactée par les déficits budgétaires successifs.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 (ajusté)
Recettes	9.332,30	9.324,10	9.655,80	9.924,00	10.232,90	10.407,60	9.830,00	10.725,14
Dépenses	9.706,90	9.681,80	10.071,90	10.433,40	10.631,00	10.981,00	11.859,00	12.161,80
Solde budgétaires bruts	-374,60	-357,8	-416,1	-509,4	-398,1	-573,40	-2.029,00	-1.436,66
Solde budgétaires bruts cumulés	-	-732,3	-1.148,40	-1.657,80	-2.055,90	-2.629,30	-4.658,30	-6.094,96



Évolution de la dette indirecte

- La dette indirecte au 31 décembre 2020 comprend :
- la dette des unités d'administration publique (283,1 millions d'euros) ;
- les titres de créances émis par ces unités (43,2 millions d'euros) ;
- les dettes garanties (727,7 millions d'euros) ;
- la dette afférente aux missions déléguées et au financement alternatif (72,2 millions d'euros) ;
- les leasings financiers (6,5 millions d'euros) ;
- les dettes commerciales à long terme (9,4 millions d'euros).

Projection 2021-2025

Données	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2021 / 2025 %
Dette directe	10.029,00	11.378,00	12.737,00	14.126,00	15.511,00	54,66%
Recettes totales	10.725,10	10.744,70	10.964,10	11.200,50	11.430,80	6,58%
Ratio dette directe / recettes totales	93,51%	105,89%	116,17%	126,12%	135,69%	

- 1) l'estimation de la dette directe tient compte des déficits corrigés des sous-utilisations de crédits projetées (1,2 % des crédits de liquidation);
- 2) les dépenses prévoient :
 - une augmentation de la dotation Etnic (15 millions d'euros chaque année à partir de 2022);
 - une augmentation annuelle de 5 millions d'euros de la provision pour le secteur non marchand;
 - une augmentation de 9 millions d'euros en 2022 des articles de base *Traitement du personnel administratif et enseignant.*

Recettes

Aperçu général (en milliers d'euros)

Prévisions des recettes	Budget initial 2021 (1)	Projet d'ajustement 2021 (2)	Écart (2)-(1)	Variation (en %)
Budget des recettes	10.733.433	10.725.140	-8.293	-0,1%
Recettes courantes	10.732.555	10.723.933	-8.622	-0,1%
Recettes en capital	878	1.207	329	37,5%
Section particulière	3.725.839	3.684.486	-41.353	-1,1%
Total	14.459.272	14.409.626	-49.646	-0,3%

Voornaam Naam

Recettes


- ❖ Diminution des recettes courantes résultant principalement de la diminution de la part attribué de l'IPP due à l'effet combiné:
 - d'une amélioration des paramètres pour l'année 2020 par rapport aux prévisions de septembre 2020 ;
 - d'une détérioration de ces mêmes paramètres pour l'année 2021 par rapport aux prévisions de septembre 2020.

Eu égard aux paramètres macroéconomiques du budget économique de février 2021.

- ❖ Légère diminution de la part attribuée de la TVA due à :

	2018	2019	2020	2021
Ci-é-élèves	42,92%	42,68%	42,46%	42,27%

- L'impact défavorable de la clé élèves
- Compensé, en partie, par l'impact positif de la légère amélioration du coefficient d'adaptation démographique.



Recettes transférées par l'État fédéral

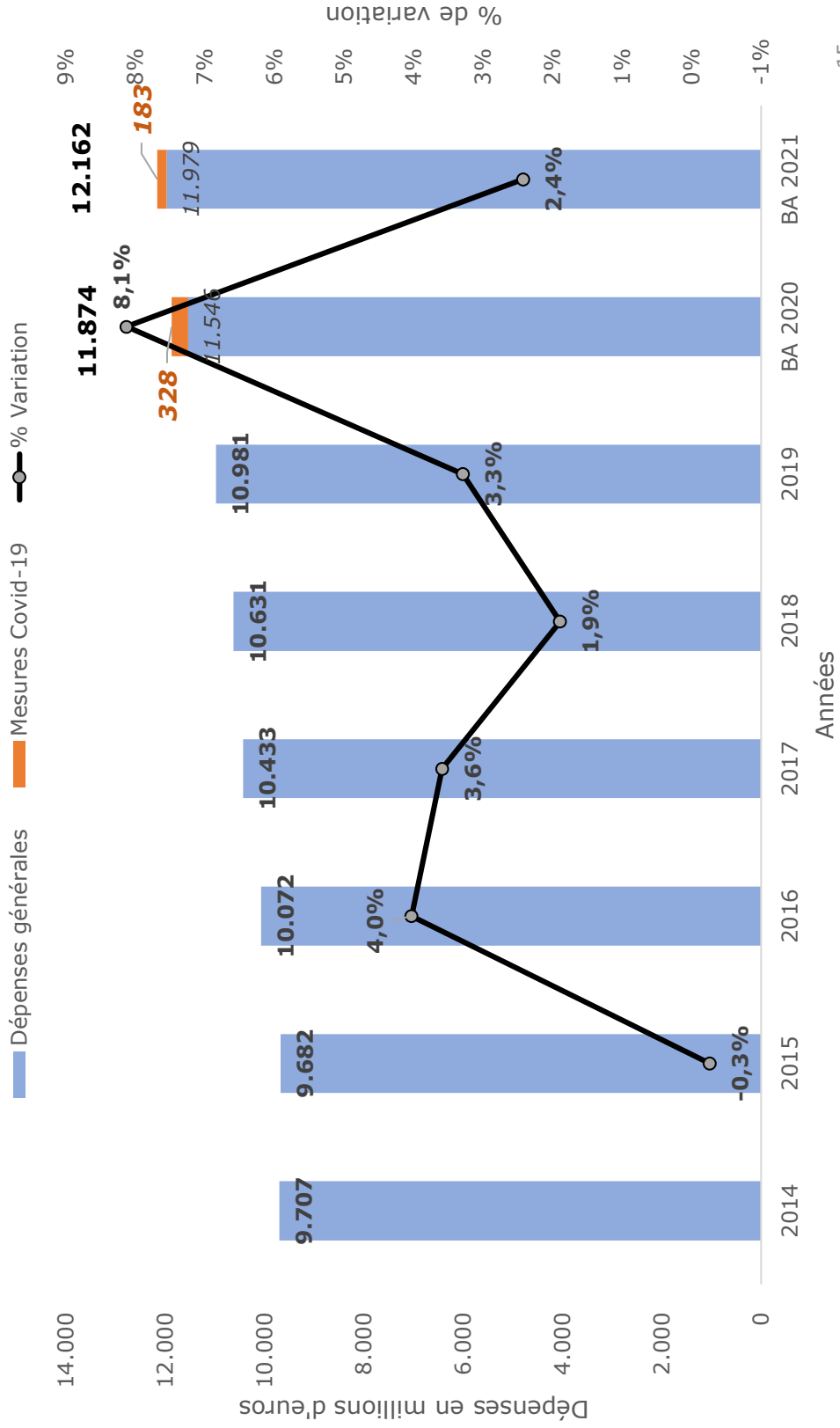
- De manière générale, la diminution des recettes transférées est la conséquence de l'adaptation des prévisions de croissance du PIB, à savoir : d'une part, l'amélioration de la prévision pour l'année 2020 (de -7,4 % à -6,2 %) avec pour corollaire une correction positive des recettes 2020 à intégrer dans le budget 2021 et d'autre part, la dégradation pour l'année 2021 (de +6,5 % à +4,1 %), laquelle impacte négativement les recettes de l'année.
- Il existe une discordance entre les montants repris dans le budget ajusté de l'État fédéral et ceux mentionnés dans le budget ajusté de la CF, concernant la correction relative à cotisation de responsabilisation liée aux pensions (CRP), déduite de la part attribuée du produit de l'IPP, en application de la LSF.

Section particulière

La section particulière contient les prévisions de recettes (3,7 milliards d'euros) qui découlent de l'application du décret Sainte-Émilie. Ces recettes sont réparties entre la Région wallonne (-41,3M €) et la Cocof (-4 milliers €) et calculés sur base des paramètres et clés identiques à ceux utilisés par le fédéral pour le versement des dotations LSF.

Section particulière	Transfert de compétence vers		Total (1)+(2)
	Région wallonne (1)	Cocof (2)	
Nouvelles compétences	6.681	3.281	9.962
Allocation familiales	2.334.732	0	2.334.732
Soins de santé personnes âgées	1.229.361	0	1.229.361
Soins de santé	231.077	658	231.735
Hôpitaux	-2.479	-466	-2.945
Mécanisme de transition et participation à l'assainissement	-140.828	22.468	-118.360
Total section particulière	3.658.544	25.942	3.684.486

Évolution des dépenses entre 2014 et 2021



Budget ajusté 2021 – Analyse des principales variations


Crédits d'engagement	Budget initial 2021 (1)	Projet d'ajustement 2021 (2)	Écart (2)-(1)	Variation
Crédits d'engagement	11.859.723	12.167.178	307.455	2,59%
Crédits limitatifs	5.297.584	5.411.070	113.486	2,14%
Crédits non limitatifs	6.562.139	6.756.108	193.969	2,96%
Fonds budgétaires	98.698	97.110	-1.588	-1,61%
Total général	11.958.421	12.264.288	305.867	2,56%

Crédits de liquidation	Budget initial 2021 (1)	Projet de budget ajusté 2021 (2)	Écart (2)-(1)	Variation
Crédits de liquidation	11.807.745	12.062.235	254.490	2,16%
Crédits limitatifs	5.245.606	5.306.127	60.521	1,15%
Crédits non limitatifs	6.562.139	6.756.108	193.969	2,96%
Fonds budgétaires	101.073	99.516	-1.557	-1,54%
Total général	11.908.818	12.161.751	252.933	2,12%

Voornaam Naam

Crise sanitaire

Nature de la dépenses	Montant
<i>moyens alloués au Saca CUR</i>	122.485
<i>nouvelles dépenses et sous-estimations dans le budget initial</i>	97.791
<i>dépenses reportées post 2021</i>	-37.100
TOTAL impacts des ajustements au budget de la CF	183.176
<i>Saca Cur – dépenses 2021 couvertes par des moyens de 2020</i>	153.289
<i>Saca Cur – moyens alloués en 2021 pour des dépenses post 2021</i>	-65.150
TOTAL dépenses estimées Covid en 2021 (BGD et Saca Cur)	271.315



Encours des engagements et fonds budgétaires

- augmentation de l'encours des engagements de 102,54 millions d'euros. Compte tenu de l'encours existant au 31 décembre 2019, à savoir 352,5 millions d'euros, et de l'augmentation de l'encours, potentiellement générée par le budget ajusté 2020 (17,2 millions d'euros), l'encours total fin 2021 pourrait, en cas d'exécution intégrale des budgets 2020 et 2021, atteindre 472,24 millions d'euros.

Fonds budgétaires

Engagements	Budget initial 2021 (1)	Projet d'ajustement 2021 (2)	Variation (2)-(1)
Recettes affectées	95.823	101.775	5.952
Crédits variables	98.698	97.110	-1.588
Solde	-2875	4.665	7.540

Liquidations	Budget initial 2021 (1)	Projet d'ajustement 2021 (2)	Variation (2)-(1)
Recettes affectées	95.823	101.775	5.952
Crédits variables	101.073	99.516	-1.557
Solde	-5.250	2.259	7.509

(en milliers d'euros)

- Prévisions de recettes : + 6,0 millions d'euros, en raison de régularisation d'avances faites aux organismes assureurs au cours des exercices 2019 et 2020 (+4,2 millions d'euros)
- Les fonds budgétaires dégagent, à l'ajusté 2021, un solde ex ante de +2,2 millions d'euros (sous l'optique des liquidations).



SERVICES ADMINISTRATIFS À COMPTABILITÉ AUTONOME HORS ENSEIGNEMENT

- De manière générale, les recettes augmentent de 29,5% (124,3 millions d'euros) tandis que les dépenses progressent de 27,8% à l'engagement (+126,8 millions d'euros) et de 23,1% à la liquidation (+84,4 millions d'euros).
- **En ce qui concerne le Sacca PPT:** les crédits de liquidations ont été alimentés, au budget initial 2021, par la dotation prévue par le décret organisant le dispositif, augmentée des montants nécessaires pour assumer l'encours des engagements (88,7 millions d'euros au budget ajusté 2021).

- **En ce qui concerne le SACA CUR:** les recettes du Saca CUR augmentent de 122,5 millions d'euros, soit près de 80%, tandis que les dépenses d'engagement de 117,9 millions d'euros (77%) et 57,3 millions d'euros en liquidation (37,5%).
- L'augmentation des recettes se justifie:
 - par une dotation additionnelle de 55,9 millions d'euros pour l'urgence et le redéploiement, portant ainsi le montant total pour l'urgence et le redéploiement à 209,2 millions d'euros;
 - par l'octroi de nouveaux moyens dans le cadre du plan européen « Facilité pour la reprise et la résilience » (RRF), à hauteur de 66,6 millions d'euros.
- Les moyens prévus en dépenses en 2021 pour les projets liés au RRF sont de 57,3 millions d'euros en engagement et de 1,08 million d'euros en liquidation.

OAP

- La Cour constate que les budgets ajustés de 79 des 118 unités rapportant par l'intermédiaire de la Cellule d'informations financières (CIF) sont joints au projet de budget ajusté 2021 des dépenses.
- La Cour des comptes relève l'absence d'exposé particulier pour les budgets de l'Etnic, du CSA et des OAP de type 3, ce qui nuit à une correcte information du Parlement.